

# SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PLAN 2011-2015



Une approche pluridisciplinaire pour  
une qualité de vie professionnelle



## Sommaire

03:

**Editorial**

04:

**Introduction**

05:

**Les axes de développement nationaux (ADN)**

23:

**Les axes mutualisés d'intervention (AMI)**

33:

**Les filières**

45:

**Les acteurs**

50:

**Les activités pérennes et le pilotage du Plan**

53:

**Conclusion**

54:

**Remerciements**

## Pour une qualité de vie au travail en agriculture



**Il est reconnu que les conditions et l'environnement de travail influent largement sur l'état de santé d'une population.**

L'investissement dans l'amélioration des conditions de travail en agriculture est une condition de la performance économique de la France – qui reste la première agriculture européenne, mais aussi du maintien dans l'emploi des travailleurs vieillissants.

La mission de service public de la MSA l'amène à connaître et évaluer les risques professionnels, mettre en œuvre des actions visant à réduire accidents et maladies liés au travail, et à prévenir l'altération de la santé et l'usure au travail. À l'interface entre l'homme et son environnement, les équipes Santé-Sécurité au Travail s'y consacrent entièrement au sein des entreprises et sur les territoires ruraux, avec les médecins du travail et les conseillers en prévention.

Le Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015 de la MSA concerne tous les actifs agricoles ; il est issu d'une démarche participative, et il est en cohérence avec le Plan Santé au Travail 2 des pouvoirs publics. Il présente des orientations partagées par l'ensemble de ses acteurs, expose les axes prioritaires sur cinq ans, décrit les rôles des différents intervenants pluridisciplinaires et détaille les modes d'intervention de la MSA en SST.

Forte de son réseau national de plus de 600 experts de la Santé-Sécurité au Travail, la Caisse Centrale de la MSA s'attachera au cours des cinq prochaines années à multiplier les efforts de mutualisation, de dialogue et d'impulsion pour promouvoir la prévention au cœur des entreprises agricoles, auprès des salariés, des employeurs et des exploitants.

### **François Gin**

*Directeur général de la Caisse Centrale de MSA*

*SST signifie Santé-Sécurité au Travail. C'est une des missions essentielles de la MSA, seul régime de protection sociale européen intégrant médecine du travail et prévention des risques professionnels.*

## La volonté de s'engager durablement et d'agir au plus près du terrain

Dans un contexte de concertation nationale pour l'amélioration des conditions de travail, le réseau des 35 MSA continue de développer, avec l'appui de la Caisse Centrale, des stratégies spécifiques à travers des actions nationales et des projets régionaux ou locaux. Les MSA conduisent une politique de Santé-Sécurité au Travail dynamique et efficace, construisent une prévention adaptée aux entreprises agricoles, grâce à des équipes pluridisciplinaires et à un pilotage qui met en avant innovation et proximité.

Ce sont plus de 600 experts SST de la MSA (conseillers en prévention et médecins du travail) qui font vivre la politique nationale de Santé-Sécurité au Travail des actifs agricoles, au plus près de la réalité des pratiques, grâce à toutes leurs actions individuelles et collectives.

### Des axes de travail issus d'une concertation nationale

**Six Axes de Développement Nationaux (ADN)** ont été choisis, pour lesquels la MSA veut obtenir des résultats substantiels à l'horizon 2015, en termes qualitatifs et / ou quantitatifs. Tous les niveaux sont mobilisés : la Caisse Centrale et l'ensemble des MSA engageront leur responsabilité sur l'avancement effectif sur ces axes.

Pour chaque ADN, la CCMSA identifiera, au lancement du Plan et tout au long de sa réalisation, des projets de portée nationale qui permettront de faire progresser l'action du réseau. Les groupes projets donneront aux acteurs de la SST l'occasion d'aller plus loin en matière de prévention.

Chaque MSA contribue également largement aux ADN au travers d'actions spécifiques développées localement : les Actions Locales Prioritaires.

**Six Axes Mutualisés d'Intervention (AMI)** mettent en avant des thèmes prioritaires sur lesquels le réseau SST s'investit fortement. C'est pourquoi la majorité des actions sont d'initiative locale. Afin de contribuer au progrès des méthodes d'intervention, les MSA mettront en commun toutes les actions développées, avec un éclairage sur le suivi des moyens affectés (rapports d'activité) et les évaluations de résultats. Les « référents Plan SST » des MSA jouent un rôle moteur dans la mutualisation des informations et des actions.

**La CCMSA** assure la coordination stratégique du plan avec l'évaluation des réalisations, le diagnostic des besoins en développement pour le futur, le soutien et la valorisation des projets les plus pertinents et novateurs. Elle affirme ainsi son rôle de fédérateur et de promoteur tout en permettant le développement de projets de dimension régionale et locale. Elle représente enfin l'institution auprès des autres partenaires nationaux.





LES AXES DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX (ADN)

# TOUTE L'INSTITUTION S'IMPLIQUE DANS SIX AXES NATIONAUX



06:

Risque chimique (phytosanitaires et CMR)

08:

Troubles musculosquelettiques (TMS)

12:

Risques psychosociaux (RPS)

14:

Risques liés aux animaux et les zoonoses

18:

Risques liés aux équipements de travail agricoles

20:

Très petites entreprises agricoles (TPE)

## Le risque chimique (phytosanitaires et CMR)



### Situation du risque chimique (phytosanitaires et CMR)

- **Phyt'attitude : plus de 200 signalements d'intoxication par an. Des symptômes principalement cutanés ou hépato-digestifs et une surreprésentation des signalements liés aux produits classés toxiques et nocifs. Les cultures spécialisées, la viticulture et la polyculture fournissent plus de 70% des signalements.**
- **45,6% des salariés agricoles sont exposés à au moins un produit chimique (dont certains sont des CMR : produits phytosanitaires, gaz d'échappement des moteurs, poussières de bois, formaldéhyde, silice cristalline, benzène, huiles entières minérales, etc.) Sumer 2003.**
- **Enquêtes périodiques : 70% des exploitants sont exposés aux produits phytosanitaires.**



Agriculteurs, forestiers et paysagistes restent confrontés à ces risques permanents et difficiles à appréhender.

### Avancées et réalisations de la MSA

- Stratégie phytosanitaire construite sur sept messages forts. Transfert aux conseillers en prévention et médecins du travail : 150 ont suivi la formation (2008-2009).
- Nouveau module de formation « Prévention et phytosanitaires » (2008).
- Etude de faisabilité sur l'exposition des viticulteurs au Chlorpyrifos-éthyl. Participation à l'étude d'exposition (Cemagref) des arboriculteurs aux phytosanitaires (2008-2009).
- Conception de documents sur la durée de vie des cartouches et le choix des cabines (2008).
- Evaluation de l'efficacité des cabines à air épuré et participation aux normes françaises et européennes (1988-2010).
- Journées Phyt'attitude : 2006, 2007, 2009, 2010.
- Liste critique des produits phytosanitaires CMR mise à disposition du réseau (2008).
- Accompagnement des entreprises lors de l'évaluation du risque chimique : identification des produits chimiques utilisés (2006).
- Propositions de produits de remplacement du formaldéhyde (2008).
- Elaboration de l'objectif « Santé-Sécurité au Travail » du module de formation Certiphyto (2009).

Création du numéro vert Phyt'Attitude, présent depuis 2006 sur tous les nouveaux emballages de phytosanitaires (2004).  
 Synthèse de 10 ans de bilans Phyt'attitude et organisation du colloque européen « Phytosanitaires, quelle place pour la santé des agriculteurs ? » (2010).

## Evaluation et enseignements tirés du Plan 2006-2010

Les contaminations et intoxications résultent de l'utilisation de produits qui peuvent être dangereux. S'y ajoutent les problèmes d'organisation du travail et de méconnaissance des dangers des produits : des produits dangereux demeurent sur le marché (produits chimiques CMR dont des produits phytosanitaires reprotoxiques de catégorie 2). Tous les acteurs liés au monde agricole sont concernés et doivent prendre leurs responsabilités aux côtés de la MSA : pouvoirs publics, agences sanitaires, professionnels de santé, scientifiques, fabricants, distributeurs, conseillers, utilisateurs, etc. Les réalisations concrètes de la MSA comme le retrait du marché de l'arsénite de soude, la modification des étiquettes (méthomyl), la mise au point de normes européennes sur les performances des cabines, les alertes (Paraquat / pulvérisateur à dos), ainsi que le réseau Phyt'Attitude font d'elle un acteur écouté et reconnu.

La MSA contribue à l'évaluation des produits phytosanitaires au sein de la Direction du Végétal et de l'Environnement (DIVE).

Pour pouvoir alerter à un niveau national, voire européen, il est indispensable de développer la connaissance sur les comportements, participer à la recherche (Agrican, Partage, etc.), à l'information technique et à la normalisation des matériels, mais aussi de surveiller les effets indésirables (Phyt'attitude).

Rappel des objectifs

- VEILLE
- INFORMATION
- CONNAISSANCE
- FORMATION



## Perspectives

- Contribution à la substitution des CMR (formaldéhyde, produits phytosanitaires reprotoxiques de catégorie 2).

- S'engager dans l'expérimentation de la traçabilité des expositions professionnelles en lien avec la branche AT/MP de la CNAMTS.
- Contribution et réalisation d'études épidémiologiques (AGRICAN, Partage, etc.) et publication des résultats.
- Poursuite de la mobilisation du réseau SST et des relais de Phyt'attitude et publications régulières de bilans.
- Organisation et participation à des journées d'information et d'échanges avec les partenaires.
- Poursuite des recherches sur les performances des cabines.
- Formations : volet SST du Certiphyto (caractère obligatoire en 2015)
  - évaluation (qualitative et quantitative) de la phase expérimentale
  - intégration du module SST MSA dans le dispositif définitif.

## Projets prioritaires pour 2011-2015

- **Groupe projet A : formation**  
**Développer l'offre de formation Santé-Sécurité au Travail liée à l'utilisation professionnelle de produits phytosanitaires (notamment Certiphyto).**  
*Livrables attendus : modules de formation.*
- **Groupe projet B : connaissance**  
**Mener des études d'ergotoxicologie pour améliorer la connaissance de l'exposition en situation de travail.**  
*Livrables attendus : publication de résultats et recommandations.*
- **Groupe projet C : connaissance et information**  
**Réaliser une enquête sur les cabines en service.**  
*Livrable attendu : guide pratique sur le choix et l'entretien des cabines.*



## Les troubles musculosquelettiques (TMS)

### Situation des TMS

- **En Europe et en France : première maladie professionnelle reconnue du secteur agricole**
- **Régime agricole français : 95 % des maladies professionnelles des salariés, 85 % de celles des non-salariés et 88% du coût total des maladies professionnelles en 2008**

### Trois secteurs d'activité sont particulièrement touchés :

- **la viticulture (20% des TMS)**
- **le traitement de la viande de gros animaux (abattage, découpe) : 18% des TMS**
- **les cultures spécialisées (maraîchage, horticulture, arboriculture fruitière) : 14% des TMS**

Les répercussions sociales et financières des TMS sont telles qu'elles peuvent mettre en péril la santé des entreprises agricoles.

Le coût moyen d'un TMS pour la MSA en 2007 est de 18 800 €, sachant que le coût indirect est estimé à cinq fois le coût direct soit 94 000 € pour l'entreprise.

### Avancées et réalisations de la MSA

En lien avec ses partenaires, la MSA déploie une stratégie d'intervention autour de trois axes : connaissance du risque TMS, information / sensibilisation, accompagnement des entreprises.

- « Le couteau qui coupe », partenariat avec les institutions de prévention et les acteurs du secteur boucherie à la fin des années 90.
- Enquête pluridisciplinaire dans l'industrie de la viande, référentiel des situations à risque dans les abattoirs bretons et construction d'une matrice emploi-exposition (2003).
- Enquête sur les facteurs physiques et psychologiques sources de TMS dans le secteur viticole (2006).
- Action nationale de prévention TMS en viticulture : formation au niveau national du réseau SST et de relais professionnels, déclinaison au niveau local auprès des salariés et des exploitants viticoles et des personnes en formation viticole (dès 2006).
- Création de l'observatoire des TMS en agriculture. Publication annuelle d'une synthèse nationale (depuis 2007).
- Intervention au deuxième Congrès Francophone sur les TMS intitulé « De la recherche à l'action » à Montréal (2008).
- Communication sur les TMS : campagnes du Ministère du Travail et des institutions de prévention, et co-organisation de colloques TMS nationaux – avec le Ministère de l'Agriculture (2009) et l'ANACT (2010).

### Evaluation et enseignements tirés du Plan 2006-2010

La prévention des TMS est complexe. Des premières réponses ont été apportées par les équipes SST : modules de Prévention liée à l'Activité Physique (PRAP), démarche du « Couteau qui coupe » en abattoir, remplacement des sièges de tracteurs, etc. Il est maintenant nécessaire d'enrichir l'offre d'accompagnement faite aux entreprises et de cibler les petites entreprises.

En viticulture, un module de formation à la prévention des TMS du membre supérieur a été créé. A ce jour, 26 équipes Santé-Sécurité au Travail et 45 relais professionnels ont été formés. Puis près de 5 000 personnes ont à leur tour été formées sur le terrain (salariés, exploitants viticoles et élèves).

Une évaluation a été menée pour connaître les effets et impacts de cette action sur le terrain et les enrichissements mutuels des acteurs de la prévention lors de la mise en œuvre de l'action sur le terrain.



## Rappel des objectifs

- COMPÉTENCES DU RÉSEAU
- ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
- CONNAISSANCE



## Perspectives

- Développement de l'animation du réseau de formateurs relais sur les TMS.
- Capitalisation sur les résultats de l'étude d'impact de l'action «TMS viti », notamment en mutualisant les pratiques.
- Amélioration des connaissances sur les méthodes de préparation physique et de relaxation susceptibles de réduire les TMS, et évaluation des bénéfices.
- Développement des connaissances sur les coûts économiques et sociaux en lien avec les RPS.
- Publication annuelle des résultats de l'observatoire des TMS en agriculture.

## Projets prioritaires pour 2011-2015

- **Groupe projet A : formation**  
Poursuivre l'action de prévention des TMS en viticulture et enrichir le module de formation sur la base des éléments de la recherche évaluative.  
*Livrable attendu : module de formation pour le réseau SST et les relais.*
- **Groupe projet B : formation**  
Décliner les messages forts sur les « bases » de la prévention des TMS en entreprises et exploitations. *Livrables attendus : séminaires et module de formation pour le réseau SST.*
- **Groupe projet C : formation**  
Construire une offre de formation différenciée pour les secteurs concernés par les TMS, notamment les cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, etc.). *Livrables attendus : modules de formation pour le réseau SST et les relais.*
- **Groupe projet D : accompagnement des entreprises**  
Modéliser les expérimentations développées en MSA en aménagement et conception, notamment dans les salles de traite.  
*Livrable attendu : dossier technique.*





« Gérer la pollution et la sécurité en espaces verts c'est une affaire d'experts. Le schéma de Certiphyto c'est le bon schéma. »

#### Quel est l'état du risque phyto pour les entreprises du paysage ?

Depuis une douzaine d'années, avec la mise à disposition d'un nombre croissant de produits sans classement toxicologique et l'utilisation de plus en plus raisonnée en termes de quantité, il y a eu un vrai progrès. Par contre il y a une inertie à utiliser les nouveaux produits, systématiquement plus chers. La nécessité de mener des actions de prévention est cruciale et le combat est loin d'être gagné. On avait réussi à faire valoir l'activité en spécialistes : gérer la pollution et la sécurité c'est une affaire d'experts, et j'ai le sentiment que l'activité risque d'être de plus en plus opaque, car médiatiquement difficile à gérer. Le risque c'est que les traitements soient faits par des non-spécialistes, de façon discrète, sans informer quiconque pour ne pas alarmer. Parler du risque chimique, assumer le choix de la chimie c'est difficile, mais il faut redonner confiance dans ces outils-là auprès des professionnels et parler avec objectivité aux particuliers.

#### Quelles seront les clés de la réussite ?

On a beaucoup travaillé en France sur le produit, et il y a une recherche très abondante des firmes. Mais elles ne se lancent plus dans des recherches longues et il y a peu de produits qui sont mis sur le marché au final. Au niveau sécurité la porte d'entrée ce serait le donneur d'ordre, qui doit être vigilant quand il confie une mission à une entreprise. S'il choisit mal l'entreprise, il est responsable de ce mauvais choix et de ses impacts, notamment s'il choisit le moins-disant.

#### Et la qualification, la formation, l'information ?

C'est fondamental. Le chef d'entreprise aujourd'hui est réceptif à la réglementation, aux risques de contrôles, et le donneur d'ordre doit assumer la responsabilité d'un traitement en toute sécurité. La qualification des entreprises, la certification des utilisateurs et des opérateurs me semble une des voies les plus simples. La certification est un outil : le donneur d'ordre va choisir la qualité et la sécurité, donc les entreprises non certifiées vont se retrouver évincées des marchés et perdre des clients. Il faudra un personnel dédié et compétent, avec une formation spécifique aux traitements, à la sécurité qui y est liée, à la connaissance des produits et leur utilisation.

Aujourd'hui, ce qui est important c'est la formation continue et c'est là-dessus qu'il faut agir. Je travaille avec un plan de formation constant et des entreprises qui forment sans cesse leur personnel. Je crois beaucoup à la formation continue greffée sur l'activité. Beaucoup de salariés arrivent dans le métier par des voies détournées, et il n'existe pas de formation initiale en opérateur de traitement. Le secteur a conscience de ça, on voit le dynamisme des écoles qui font de la formation pour adultes, l'offre est bien répartie sur le territoire, il y a une émulation entre les entreprises et ça fonctionne bien. Le schéma de Certiphyto, bâti encore plus sur-mesure c'est le bon schéma.

#### Quel est le regard des clients, souvent plus sensibilisés aux questions d'environnement que de santé ?

Les gens mélangent tout et l'environnement prime sur le risque humain. C'est plus médiatique de parler des hérissons que de parler

des risques pour les opérateurs. Peu de gens savent lire une fiche de données de sécurité et trouver les informations importantes, et même pour l'étiquette, on est dans un brouillage complet. Il y a un énorme problème de confiance par rapport à la firme à l'origine du produit, à l'entreprise qui colporte l'information donnée par la firme, aux instances qui mettent les produits sur le marché. Le niveau de doute est très élevé. Il faut agir sur ce scepticisme et rassurer sur la qualité de l'information, tant les professionnels que la population.

#### Quelle est pour vous l'image de la MSA par rapport au risque phyto ?

Pour le moment les formations généralistes phytosanitaires sont surtout orientées exploitations ; et nous sommes prestataires de services. Nous sollicitons beaucoup notre conseiller en prévention MSA, on a pris cette habitude. Je pense que la force de la MSA par rapport à un syndicat professionnel, l'Unep par exemple, c'est qu'elle est obligatoire et incontournable. Elle a une carte à jouer. Il y a plein de portes d'entrées pour toucher le paysage jusqu'à l'opérateur qui fait le traitement. C'est important de travailler le plus largement possible, la MSA est généraliste, exhaustive sur le nombre d'entreprises touchées.

« Il faut créer de nouveaux indicateurs pour les entreprises du paysage et redécouvrir l'activité, qui commence à représenter beaucoup de monde et recrute même en période de crise. »

L'activité du paysage évolue, c'est une activité de services en croissance. Nous relevons normalement des Chambres d'agriculture, mais quand je me suis installée en 2001 on ne répondait pas à leurs critères : « Quelle est votre surface agricole utile ? Votre surface en jachère ? ».

Tant que l'indicateur sera un indicateur de surface, on aura du mal à être représentés. Il faut créer de nouveaux indicateurs et redécouvrir l'activité, qui commence à représenter beaucoup de monde et qui recrute même en période de crise.

*Barbara Dekeyser dirige une petite structure en zone non agricole dans l'Eure-et-Loir, prestataire de services autour des travaux de désherbage et de soins aux arbres.*



« Il faut poser le problème des TMS sans opposer performance et santé, dans un contexte où les questions économiques dominent les questions de santé au travail. »

### Quelle est la situation actuelle du risque TMS dans l'agriculture française ?

La situation générale ne s'améliore pas, malgré un certain nombre d'efforts, notamment de la MSA, mais les contextes économiques et sociaux tendent - de mon point de vue - à détériorer la situation. C'est la maladie professionnelle la plus importante en termes de nombre de cas reconnus par la sécurité sociale. Ces chiffres sont pourtant bien en-deçà de la réalité. Mon hypothèse est que c'est encore plus vrai dans le domaine agricole, à cause par exemple de la saisonnalité des travaux. Les pathologies TMS sont parfois à effet différé : des salariés peuvent puiser beaucoup d'énergie pendant trois semaines sans qu'ils aient mal, et les douleurs se déclarent un mois après.

### Quels sont les obstacles ?

Pour faire de la prévention des TMS il y a au moins deux niveaux d'action qui sont complémentaires.

Le premier niveau, c'est le terrain : aller dans les structures, concevoir des dispositifs plus efficaces, analyser les situations d'accidents. Sur ce volet, la MSA a beaucoup fait.

Plus problématique, le deuxième niveau d'action est structurel, sociétal, avec un certain nombre de mécanismes qui limitent la prise en charge des problèmes de santé. On sait par exemple que la précarisation du statut des travailleurs limite leur propre expression concernant les difficultés du travail. Précarisation, chômage, diminution de la présence des acteurs institutionnels dans le monde de l'entreprise : par exemple les médecins du travail et les inspecteurs du travail me paraissent en difficulté. De plus, un certain nombre d'entreprises, peu portées naturellement à considérer comme stratégique la question de la santé, ne respectent pas nécessairement le code du travail. Un autre mécanisme qui ne favorise pas la prévention c'est la relation déséquilibrée entre les partenaires sociaux, avec un pouvoir de l'employeur très important. Evidemment, les problématiques sont différentes (et pas plus simples) dans les exploitations où le travailleur est son propre employeur.

### La santé du dialogue social : condition première pour faire un travail de prévention intelligent et durable ?

C'est une des conditions. Dialogue social, et management. Le dialogue social, ça peut être la capacité du CHSCT à bien représenter les salariés et à travailler main dans la main avec le directeur. Impliquer les salariés dans un projet où leur point de vue de travailleur peut être intégré dans les arbitrages relatifs aux choix de conception, c'est favorable. C'est une vision de l'entreprise plus participative où l'on reconnaît les compétences et les savoir-faire là où ils sont. Il y a beaucoup de travaux récents qui tentent de montrer que la prévention des TMS ne s'oppose pas à la performance, bien au contraire.

Dans le contexte économique et concurrentiel actuel, s'en sortiront économiquement ceux qui seront capables d'avoir des salariés mobilisés dans leur travail, et dont les conditions de travail seront acceptables et améliorées. Mais c'est un vrai mouvement collectif dans l'entreprise : s'il y a des TMS c'est que l'organisation est

défaillante. Souvent les cadres sont eux-mêmes en grande difficulté dans leur propre travail. On fera de la prévention des TMS des opérateurs si on se préoccupe aussi des conditions de travail de leurs encadrants. J'ai tendance à définir les TMS ainsi : c'est un symptôme parmi d'autres possibles d'un dysfonctionnement organisationnel. L'enjeu de l'amélioration de la prévention des TMS, c'est un double levier sur ce niveau intermédiaire qui est contraint par la base (production, technique) et par le sommet (politique, institutionnel). Et il faut poser le problème sans opposer performance et santé, dans un contexte où les questions économiques dominent les questions de santé au travail.

### Est-ce qu'il y a une réflexion active aujourd'hui entre filières et fabricants de matériel ou concepteurs (ingénieurs, architectes, etc.) ?

A ma connaissance extrêmement peu. Et c'est un autre levier. Comment s'organiser socialement pour que les concepteurs de machines, les écoles de commerce qui forment les futurs managers, les écoles d'ingénieur aient des compétences minimales sur la santé au travail de ceux qui utiliseront leurs machines, ou qu'ils dirigeront ? C'est un équilibre à construire, et heureusement il y a des employeurs qui ménagent à la fois leurs actionnaires et les questions de santé. La temporalité du travail quotidien, des processus d'atteinte à la santé, et celle des managers et directeurs avec une très forte mobilité ne sont pas les mêmes.

« On fera de la prévention des TMS des opérateurs si on se préoccupe aussi des conditions de travail de leurs encadrants. »

### Quelle est l'image de la MSA par rapport à ce risque TMS ?

La MSA me paraît bien placée sur ces thématiques-là, fait bien les choses, en tous cas mieux qu'en d'autres lieux. Il y a des inquiétudes avec le regroupement des caisses : on peut faire l'hypothèse que ça va contribuer à éloigner les acteurs de prévention du terrain. Ce qui m'a marqué dans mon expérience avec les conseillers en prévention et les médecins du travail MSA c'est leur connaissance presque au cas par cas des entrepreneurs, des entreprises, parfois des salariés. C'est une richesse forte de la MSA cette capacité à offrir des réponses qui prennent en compte la spécificité des situations et des contextes particuliers.

*Fabien Coutarel, enseignant chercheur à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, ergonomiste, collabore régulièrement avec la MSA. Ses thématiques de recherche concernent la santé au travail, l'intervention sur les milieux de travail et les troubles musculo-squelettiques.*

## Les risques psychosociaux (RPS)



### Situation des RPS

**Le secteur agricole est marqué par un fort taux de suicide des exploitants agricoles.**

- **Europe: 28 % des travailleurs sont exposés à un facteur de RPS (Eurostat 2009).**
- **France : 23% des salariés agricoles travaillent sous tension (Sumer 2003).**
- **Forte mobilisation de l'Etat, des partenaires sociaux et des entreprises depuis 2007 (accord interprofessionnel sur le stress au travail, nombreux rapports et études, plan d'urgence à l'initiative du ministère du travail, priorité du PST2).**

Les RPS sont des risques professionnels qui mettent en jeu la santé mentale et l'intégrité physique des personnes au cours de leur travail. Ils sont augmentés par les contraintes organisationnelles et relationnelles particulièrement fortes de l'agriculture :

Pénibilité, productivité, isolement, relations au travail dégradées, perte du sens au travail, etc.

Principales manifestations liées aux facteurs psychosociaux : stress, violences, harcèlement, mal-être, souffrance, addictions.

Certaines contraintes pèsent davantage sur le secteur agricole, majorant donc les RPS :

- contraintes économiques et administratives
- conditions de travail difficiles
- travail isolé
- conditions climatiques
- horaires de travail atypique (plus de 40 heures par semaine, morcellement des horaires, etc).
- travail de nuit.

### Avancées et réalisations de la MSA

- Validation d'une méthodologie d'accompagnement / intervention pour aider les équipes SST à intervenir dans les entreprises : démarche Satis'action en 2010.
- Colloque INMA « Risque psychosocial au travail, enjeux et prise en charge » en 2009.
- En développement dans le réseau MSA : actions de prévention et initiatives de terrain pour répondre aux besoins spécifiques des populations (formation, CDROM, etc.).
- Elaboration d'un protocole de prise en charge des victimes d'agression PECVAT en 2005.

### Evaluation et enseignements tirés du Plan SST 2006-2010

- Des travaux approfondis ont permis d'élaborer une méthodologie d'intervention en MSA sur les RPS : Satis'action.
- Les premières conclusions montrent la nécessité :
  - d'élargir la réflexion et la prise en charge des RPS dans leur globalité et en pluridisciplinarité
  - d'utiliser une méthodologie d'intervention conjointe s'appuyant sur des indicateurs disponibles en MSA et en entreprise.



## Rappel des objectifs

- FORMATION
- CONNAISSANCE
- MUTUALISATION



## Projets prioritaires pour 2011-2015

- **Groupe projet A : information et formation**  
Développer et expérimenter Satis'Action.  
*Livrable attendu : transfert de la méthodologie Satis'Action au réseau SST.*
- **Groupe projet B : acquisition de connaissances et veille**  
Développer les connaissances, explorer le coût économique et social des RPS en lien avec les TMS.  
*Livrables attendus : études sur le coût économique et social des RPS.*
- **Groupe projet C : mutualisation et promotion**  
Développer les actions pluridisciplinaires de prévention pour appréhender le risque dans sa globalité.  
*Livrables attendus : synthèse des actions menées et partage d'expériences dans le réseau.*

**Perspectives**

- Projet de colloque sur le suicide en agriculture.
- Développement de partenariats pour la prise en charge du suicide chez les exploitants.
- Organisation de rencontres entreprises / SST sur la prévention et l'accompagnement du RPS.
- Incitation et aide au développement d'actions communes pour prévenir les RPS.
- Étude du lien entre les RPS et les autres risques (dont les TMS).

## Les risques liés aux animaux et les zoonoses



### Situation du risque animal et des zoonoses

- **Les trois quarts des actifs agricoles sont exposés directement ou indirectement aux risques liés aux animaux d'élevage, domestiques et faune sauvage.**
- **Les risques lors des travaux au contact direct des animaux (manipulations, soins, traites, déplacements, etc.) ou indirect (nettoyage, maintenance, etc.) sont nombreux et variés : accidents, blessures, maladies, décès.**
- **En 2009, les accidents au contact d'un animal sont au nombre de 10 000, soit 12% de l'ensemble des accidents des salariés et des non-salariés.**

**Les zoonoses sont une réalité pour les professionnels agricoles. Plusieurs zoonoses sont recensées chaque année dont 59 signalements volontaires à la MSA sur l'ensemble du territoire dans 7 secteurs professionnels différents (2008-2009).**



Des maladies nombreuses et évolutives, géographiquement variables, émergentes ou réémergentes, souvent mal évaluées.

L'augmentation des pandémies animales, l'identification d'un risque pour l'environnement (élimination des déjections, des cadavres, des produits de soins) ainsi que la modification de la perception de l'animal ont abouti à une prise de conscience collective du risque animal.

Les zoonoses constituent un risque majeur en termes de risque infectieux (leptospirose, chlamydie aviaire, maladie de Lyme, etc.), de risque immuno-allergique (asthme notamment) ou encore de risque différé.

### Avancées et réalisations de la MSA

- Création du réseau de zoonosurveillance en agriculture (2000).
- Publication des résultats de l'enquête de Séroprévalence de la Borréliose de Lyme et de l'Encéphalite à Tique chez des professionnels exposés dans le Grand Est de la France (2006).
- Collaboration à l'élaboration des fiches Zoonoses du Ministère de l'Agriculture : 40 fiches depuis 2002.
- Réalisation de brochures d'information sur les zoonoses (Lyme, Leptospirose, etc.).
- Réalisation d'un outil de signalement et mise en place d'une formation interne « Zoonoses, Agir en SST » (2009).
- Mise en place d'une offre de formation « Manipulation – Contention bovine » (dès 2006) et « Chiens de troupeaux » (à partir de 2007).
- Réalisation de documents d'informations et d'aides (conception d'une salle de traite ovine, gilet et casque de protection, chiens de troupeau, conception de bâtiment d'élevage, etc.).

- Pilotage d'un projet européen Leonardo Da Vinci portant sur une meilleure prise en compte du Comportement Animal dans les Formations afin de Réduire les Accidents du Travail (projet CAFRAT 2005-2008).
- Etudes avec le CNRS sur les facteurs impliqués dans la réactivité du cheval et la relation homme / cheval (2005-2009 et 2010-2012).

### Evaluation et enseignements tirés du Plan SST 2005-2010

**Les accidents du travail et les maladies professionnelles en rapport avec le monde animal sont sous-estimés et sous-déclarés. Les situations de travail ou les risques liés aux animaux et aux zoonoses se multiplient, l'émergence passée, future et la gestion de crise sanitaire (grippe H5N1, SRAS, etc.) démontrent la nécessité absolue d'un travail SST pluridisciplinaire en collaboration étroite avec les professionnels des filières et ceux du monde de la santé humaine et animale.**

Depuis sa création, le réseau de zoonosurveillance réagit à l'actualité et aux signalements. Plus de 150 demandes d'assistance annuelles pour la connaissance d'une pathologie, la conduite à tenir et les moyens de prévention à mettre en place.

Les différents travaux menés ou en cours sur le travail en sécurité avec les animaux (notamment le projet CAFRAT) ont permis de démontrer :

- le lien qui existe entre l'état de bien-être / mal-être de l'animal et son comportement
- l'influence de la relation homme / animal dans les réactions comportementales de ce dernier
- l'importance pour le professionnel de faire un diagnostic pertinent de sa situation de travail avec ses animaux afin de réagir au mieux et ainsi limiter les risques d'agression par ces derniers.

Rappel des objectifs

- CONSEIL
- CONNAISSANCE
- VEILLE
- COMPÉTENCES (FORMATION ET AUTODIAGNOSTIC)

### Perspectives

- 300 signalements par an atteints dans le réseau de zoonosurveillance à la fin du plan.
- Création et animation d'un réseau de formateurs sur le travail en sécurité avec l'animal (a minima 20 formateurs bovins, 10 formateurs ovins et 5 formateurs équins).
- Réalisation de formations intégrant la relation homme / animal et l'analyse du travail.
- Mise en place de partenariats avec les organismes compétents dans le domaine.
- Identification des besoins des professionnels sur le travail en sécurité avec les animaux.

Projets prioritaires pour 2011-2015

- **Groupe projet A : veille et acquisition de connaissances**  
Mener des enquêtes épidémiologiques sur les zoonoses.  
**Livrables attendus : publication de résultats et recommandations.**
- **Groupe projet B : acquisition de connaissances et formation**  
Intégrer la relation homme / animal et l'analyse du travail dans les formations en lien avec les gros animaux (bovins, équins, ovins, caprins, porcins).  
**Livrable attendu : pédagogie de formation sur le travail avec les gros animaux intégrant la relation homme animal et l'activité réelle.**
- **Groupe projet C : conseil et communication**  
Intégrer la prévention et la gestion du risque animal dans le DUERP.  
**Livrable attendu : documents d'aide à l'évaluation et la prise en compte du risque biologique dans les élevages et parcs zoologiques.**





« Pour prévenir les risques psychosociaux les éléments protecteurs les plus importants restent le soutien social et hiérarchique, les échanges sur le réel du travail et l'ambiance dans l'entreprise. »

### Quelle est la situation actuelle des RPS dans les secteurs agricoles ?

Tous les secteurs agricoles sont concernés par ces risques, liés à l'intensification du travail, l'accélération et la compétition économiques. La relative nouveauté c'est la prise de conscience collective de ces risques et le fait qu'ils ne se résument pas à un problème médical personnel. Ils ont des conséquences potentiellement graves sur la santé et dans une optique de prévention, la plus primaire possible, les réflexions sur l'organisation, les relations au travail sont au centre du sujet. C'est tout à fait intéressant d'aborder le problème en binôme avec les conseillers en prévention et les médecins du travail. Le stress des exploitants agricoles, qui cumulent beaucoup de facteurs aggravants (problèmes économiques, angoisse des contrôles, poids des tâches administratives, isolement, imbrication vie privée et professionnelle, etc.), est aussi mieux compris par l'opinion publique. Les médias s'intéressent maintenant à la problématique.

### Quels sont les signaux d'alerte pour les individus et pour les entreprises ?

Avec « Satis'action\* » il y a toute une batterie d'indicateurs pour alerter les entreprises : ressources humaines (arrêts de travail, difficulté à recruter du personnel, turnover, etc.), économie, santé (troubles du sommeil, de l'humeur ou du caractère, stress, anxiété ou dépression). Nous aidons à cerner, à cibler les indicateurs et à identifier ces risques pour le collectif de travail. Les indicateurs sont plus difficiles à mettre en place pour les exploitants du fait de leur isolement, il faut faire passer l'information lors de réunions collectives.

### Comment sensibiliser les responsables sur les RPS ?

Il est important de ne pas opposer salariés, hiérarchie, employeurs. Le fait de se soucier du bien-être de ses employés et collègues de travail c'est la première chose. L'argument juridique est important, avec l'obligation d'évaluer les RPS dans le document unique. Du côté économique, le dirigeant d'entreprise est pris dans son environnement, son marché, ses soucis quotidiens, et il faut lui démontrer que l'absence de prévention des RPS a des conséquences négatives sur la production, la qualité, l'image de son entreprise. Le bien-être au travail permet la productivité, l'efficacité.

### Existe-t-il des chiffres sur l'évolution des RPS ?

On a dépassé cette vision statistique car les facteurs économiques et l'environnement des entreprises varient peu sur du court terme. Ce qui a changé, c'est la volonté de travailler sur ces risques. Les facteurs de risque augmentent (intensification, accélération, compétition), mais la prise de conscience et la volonté d'en atténuer les effets augmentent également et il y a de l'espoir : les pouvoirs publics ont mis un peu de pression avec l'accord de prévention sur le stress au travail du régime général, l'accord de 2008 sur les conditions de travail en agriculture, la déclinaison française des directives européennes. Pour avancer il faut parler du vécu du travail, très concrètement. Le dialogue est à la base de la prévention :

le travail, l'organisation, la communication, les relations, représentent la grande partie des causes des RPS. Parler des tâches à effectuer, du temps accordé pour les faire. Qu'est-ce que la qualité ? Est-ce qu'on est d'accord sur la notion de qualité, est-ce qu'il y a un consensus sur les priorités ? Toutes ces questions sont fondamentales.

### Quel est le rôle de la MSA et des équipes de prévention ?

Même si les RPS sont des risques plus difficiles à identifier que les risques chimiques ou physiques, il faut essayer d'avoir la même méthode d'action : évaluation puis mise en place de mesures de prévention. Pour les RPS le facteur individuel joue, l'histoire personnelle, le vécu, et on ne peut pas généraliser les actions de prévention comme on peut le faire pour d'autres risques. Les équipes SST peuvent faire de la prévention primaire, aider les entreprises à prendre en charge ces risques. On peut accompagner les entreprises sur la durée, participer à des groupes de travail internes, orienter pour de l'aide extérieure, apporter des éléments, et si on constate un problème mais que l'employeur est dans le déni, on formalise une alerte. Globalement le sujet est moins tabou, les entreprises expriment un besoin d'aide et d'accompagnement.

### Quels sont les leviers possibles pour faire diminuer les RPS ?

Le dialogue le plus en amont possible avec les entreprises est un levier important. La médiation avec le salarié et le responsable hiérarchique, pour

traiter des situations individuelles difficiles est un moyen intéressant. L'aide à la rédaction du document unique sur l'aspect des RPS, les visites médicales à la demande, les réunions cantonales collectives, la communication dans les médias locaux et la presse agricole sont d'autres leviers. Dans le département de la Loire, des réunions d'information sur le stress et la prévention du suicide en milieu agricole ont été organisées, des groupes de parole sont également mis en place par le service de l'action sanitaire et sociale pour les exploitants en situation de mal être. Au niveau des CHSCT aussi le thème des RPS est très souvent abordé. Pour prévenir les RPS, les éléments protecteurs les plus importants restent le soutien social et hiérarchique, les échanges sur le réel du travail et l'ambiance dans l'entreprise. Est-ce qu'il y a un bon collectif, du soutien, peut-on trouver de l'aide et de l'appui ? C'est vraiment l'essentiel.

*\*Méthodologie d'approche des RPS développée en MSA dans le cadre du Plan Santé-Sécurité au Travail 2006-2010, mise en place en 2010.*

« Il faut démontrer que l'absence de prévention des RPS a des conséquences négatives à la fois sur la santé mais aussi sur la production, la qualité, l'image de l'entreprise. »

*Philippe Laurent, médecin du travail depuis plus de vingt ans, est responsable du service santé au travail de la MSA Ardèche-Drôme-Loire. Il intervient particulièrement sur les risques psychosociaux (RPS). Depuis les années 90 il observe l'apparition progressive des RPS et la montée des violences internes sur les lieux de travail.*



« Les maladies ne sont pas une fatalité, mais les mesures de prévention sont essentielles. »

### Quelle est la situation du risque aujourd'hui pour les populations exposées aux zoonoses en milieu agricole ?

Le risque est contrasté selon les animaux et l'état d'avancement des prophylaxies. Il dépend aussi de la manière dont les éleveurs vont appliquer les bonnes pratiques d'hygiène pour se préserver des maladies. Comme la fièvre Q, par exemple, dont la voie de contamination principale est aérienne. Il faut faire très attention quand les animaux sont en phase aigüe de contamination : porter des gants et parfois un masque. Autre exemple : la chlamyphilose, répandue dans les élevages de canards. On identifie l'infection chez les oiseaux parce que l'éleveur ou les personnels d'abattoir ont des pneumonies. Les personnels qui manipulent les animaux (vaccinateurs, transporteurs, etc.) sont aussi très exposés. Dans le cas du charbon, maladie tellurique rare et très grave, les bactéries excrétées par les animaux atteints peuvent survivre sous forme de spores dans l'environnement pendant des siècles. Les animaux peuvent s'infecter en pâturant et l'éleveur peut être contaminé par voie percutanée. Ces maladies dépendent des précautions prises par l'éleveur, mais pour d'autres maladies la nature du risque est totalement différente.

Quand les animaux sont infectés, mais non malades, ils ne présentent pas de signes cliniques. Ils sont porteurs d'agents microbiens, mais l'éleveur ne peut pas détecter que son troupeau est infecté sans l'aide du laboratoire. Les risques sont très élevés mais invisibles, et le révélateur sera souvent l'éleveur, un salarié, ou même un intérimaire qui développe une maladie au contact des animaux.

### Comment sensibiliser et convaincre que ces agents invisibles sont dangereux ?

Les éleveurs sont sensibilisés aux mesures de biosécurité. On peut porter sur ses vêtements ou sur la peau un certain nombre d'agents pathogènes pour les animaux qui auront des conséquences économiques désastreuses, mais aussi des agents pathogènes pour l'homme. Il faut une information permanente. Je pense que la MSA peut avoir un rôle très important en la matière. Les mesures d'hygiène et de prévention lors de pics cliniques ou de manipulations à hauts risques sont très efficaces.

### Quelles sont les grandes avancées des dernières années dans le domaine ?

Il y a cinquante ans les risques de brucellose et tuberculose étaient très élevés : contamination par voie aérienne, consommation du lait cru, manipulation des animaux. Le risque est devenu très faible, grâce aux avancées en santé publique (viande, lait), aux plans de prophylaxie français et européens qui ont permis la quasi éradication de ces maladies. Le dépistage des élevages et des animaux infectés, l'abattage, les vaccins pour les petits ruminants, constituent les outils d'une prophylaxie réglementée et qui doivent être mis en œuvre de manière obligatoire, c'est un travail réglementaire. Les mesures de protection comme le port des gants ou du masque sont mieux appliquées aujourd'hui mais pas encore systématiques. Quand les maladies disparaissent, la prévention baisse car les éleveurs se sentent moins concernés. Aucun danger n'est éradiqué définitivement. Mais les efforts ont porté leurs fruits : une grande partie des maladies très graves ont été éradiquées, comme la rage depuis 2000 en France.

### Quels sont les grands chantiers de recherche à ce jour ?

La fièvre Q, qui est un enjeu majeur à la fois en santé publique et en santé animale ; beaucoup de recherches sont en cours sur le diagnostic, les mesures d'assainissement, les vaccins. La tuberculose également. Aujourd'hui, la faune sauvage peut être infectée lorsque beaucoup de foyers en élevages sont identifiés. Comment agir sur les cervidés, les blaireaux, et protéger les animaux domestiques ? Des études sont en cours pour évaluer les risques et recommander des mesures.

### Quelle est la position de la France sur le sujet par rapport à ses concurrents agricoles européens ?

Il y a eu beaucoup d'efforts au niveau de la structuration de l'Etat, avec un maillage sanitaire incluant laboratoires départementaux vétérinaires (diagnostic des cas), vétérinaires sanitaires (lutte contre les maladies réglementées), laboratoires nationaux de référence (souvent des laboratoires de l'Anses).

La situation sanitaire en France est globalement bonne mais il y a des risques de dégradation au regard de la tuberculose. Les moyens et les ressources attribués ont été importants, mais selon la conjoncture économique ils peuvent diminuer. Il y a une réflexion au niveau communautaire, avec la volonté de transférer un certain nombre de

responsabilités aux éleveurs et aux organisations agricoles.

### Quel est le rôle de la MSA et de ses équipes de prévention ?

D'abord la sensibilisation, la formation, la prévention de base. La MSA a un rôle

très important à jouer au niveau du terrain. Puis les enquêtes épidémiologiques qui permettent d'établir un lien entre la situation sanitaire des éleveurs et celle des élevages, de mieux comprendre l'interaction entre l'homme et l'animal. La forte implication locale de la MSA peut être un atout.

### Quels seront les bons leviers pour faire baisser les risques liés aux zoonoses ?

Une conjonction de facteurs, mais surtout l'état économique des productions animales et les moyens de l'Etat. Si les productions animales sont dans une situation difficile, le sanitaire en subira les conséquences. Le deuxième point à considérer : les maladies ne sont pas une fatalité et la prévention est essentielle. Il faut anticiper et prendre des mesures simples et pas forcément très coûteuses, et sensibiliser. Les éleveurs ne sont pas toujours bien conscients du risque, qui évolue ; les habitudes de travail sont fortes, l'éducation à l'hygiène est inégale entre les individus, les formations aussi. Les dangers sanitaires sont souvent invisibles car les animaux sont infectés sans signes cliniques, et c'est le rôle de l'épidémiologie de surveillance de détecter ces dangers.

*Philippe Vannier est Directeur de la Santé animale et du bien-être des animaux à l'Anses. Il assure la coordination entre les laboratoires de recherche, les autres directions de l'évaluation des risques et l'agence nationale du médicament vétérinaire. Il est expert auprès de l'EFSA (European Food Safety Authority) qui a dans son champ la santé animale.*

## Les risques liés aux équipements de travail agricoles\*

### Situation du risque machinisme

**C'est un risque transversal qui touche au quotidien toutes les activités agricoles, forestières et d'espaces verts.**

**Malgré une diminution depuis une trentaine d'années, le risque machinisme reste encore à l'origine de près d'une lésion accidentelle sur cinq (salariés et non-salariés) et de près de 25% des accidents graves des salariés.**

**De plus, le taux d'accidents mortels liés au risque machinisme est encore de 46% chez les non-salariés et 26 % pour les salariés.**

**Le secteur des espaces verts est celui dont la fréquence des accidents a le moins diminué.**

**Les machines génèrent aussi du bruit et des vibrations à l'origine de maladies professionnelles.**

### Avancées et réalisations de la MSA

#### Connaître les risques liés à l'utilisation des machines et rechercher des solutions préventives

- Suivi des indicateurs statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Enquêtes spécifiques de terrain. Exemples :
  - état des protecteurs d'arbre de transmission à cardans en service (2002)
  - utilisation des structures de protection rabattables en cas de renversement (2003).
- Etude et recherche sur le bourrage des machines, stabilité des engins tout terrain, sécurisation de la liaison tracteur / outil avec le CEMAGREF (2004-2008).
- Animation de l'Observatoire du Risque Machine. Mise en commun des informations et des évolutions du risque machinisme par les experts de l'ORM (monde agricole, pouvoirs publics, recherche).
- Soutien des actions innovantes mises en place par le réseau des MSA : sécurisation des pivots d'irrigation, de la vidange des trémies de moissonneuses, des plateformes de taille arboricoles, prévention du risque de contact avec les lignes électriques aériennes.

#### Améliorer la réglementation et les normes techniques des machines agricoles

- Appui technique et financier des commissions nationales et internationales de normalisation.

- Accompagnement des pouvoirs publics pour la mise en œuvre et la vulgarisation des textes réglementaires, notamment sur la circulation des engins agricoles et le risque vibratoire.

#### Informier sur les risques, sur les solutions techniques et/ou organisationnelles

- Communication : campagne multi partenariale « Renversement de tracteur » (2010). Supports de communication mis gratuitement à disposition du réseau MSA et de ses partenaires, animation de stands pédagogiques sur le SIMA, Innovagri, etc.
- Contribution à l'Observatoire Qualitatif du Machinisme Agricole mis en place par la FNCUMA. Intégration de la sécurité dans les critères de choix du matériel lors de l'achat (depuis 2004).

#### Evaluation et enseignements tirés du Plan 2006-2010

Les actions d'information et de sensibilisation menées par la MSA et ses partenaires ainsi que la mise en application d'une réglementation plus drastique en matière de sécurité des agroéquipements, appuyée sur les normes européennes, ont certainement contribué à l'évolution favorable constatée.

Bien que les machines soient de moins en moins impliquées dans les accidents du travail, quelques réalités statistiques préoccupantes persistent :

- moins nombreux, les accidents de machine sont de plus en plus graves
- les outils portatifs restent la catégorie de machine la plus dangereuse. Ainsi, le secteur des espaces verts, principal utilisateur de ce type de matériel, reste le seul dont la fréquence des accidents ne diminue pas nettement.

Par ailleurs, la conduite de machines de plus en plus volumineuses sur des périodes de plus en plus longues a fait émerger de nouveaux risques, comme celui des vibrations au poste de conduite ou bien celui lié au contact des lignes électriques aériennes.



\* On entend par 'équipement de travail agricole', l'ensemble des machines motorisées fixes, mobiles ou portatives, utilisées dans les entreprises ou les exploitations agricoles, forestières ou d'espaces verts (tracteurs, chariots automoteurs, outils de travail du sol, machines de récolte, scies à chaîne, etc.)

Rappel des objectifs

- ÉVALUATION
- CONNAISSANCE
- VEILLE
- FORMATION



Projets prioritaires du Plan : groupes projets 2011-2015

- **Groupe projet A : évaluation et outil**  
Aider les utilisateurs de machines agricoles à évaluer rapidement leur niveau d'exposition aux vibrations. *Livrables attendus : outil d'évaluation vibrations corps entier (pour les entreprises) et base de données vibrations mains-bras (pour les équipes SST).*
- **Groupe projet B : connaissance et évaluation**  
Développer les compétences sécurité des conducteurs de tracteurs / machines agricoles automotrices. *Livrables attendus : recensement et évaluation des dispositifs de formation existants et mise au point d'un référentiel d'évaluation des compétences.*
- **Groupe projet C : formation**  
Améliorer la sécurité et les conditions de travail des utilisateurs d'outils de taille et tonte en espaces verts. *Livrables attendus : enquête matériel de tonte et de taille et évaluation de l'efficacité des dispositifs de protection.*
- **Groupe projet D : formation**  
Diminuer les risques lors des travaux aux abords des lignes électriques aériennes (LEA). *Livrables attendus : évaluation des performances des dispositifs de détection des LEA et réalisation d'outils de formation.*

### Perspectives

- Diminution de la valeur des indicateurs statistiques relatifs au risque « machine » (proportion, fréquence, gravité des accidents liés aux machines).
- Mise en place d'une réelle évaluation de l'exposition aux vibrations des salariés dans les entreprises.
- Mise en place de formations à la conduite avec validation des compétences dans les établissements d'enseignement professionnel agricole.
- Diminution du nombre d'accidents et d'incidents électriques aux abords des lignes électriques aériennes.
- Agir sur la conception et la normalisation des équipements de travail.



## Les Très Petites Entreprises agricoles (TPE)

### Situation des TPE agricoles

- **Près de 90% des exploitations agricoles sont des entreprises de moins de 5 salariés en équivalent temps plein (ETP). Elles concernent les principaux secteurs de la production agricole, dont les 3 premiers (en nombre d'entreprises) sont la polyculture-élevage (61 168 entreprises dont 98,3% < 5 ETP), la viticulture (37 055 entreprises dont 91,4% < 5 ETP) et les cultures spécialisées (23 933 entreprises dont 81,1% < 5 ETP).**
  - **Les ETA et les entreprises de travaux forestiers sont les deux autres secteurs fortement constitués de TPE < 5 ETP, à près de 80%.**
  - **Depuis le démarrage du dispositif des conventions d'objectifs, 30% des contrats de prévention ont été signés avec des entreprises de moins de 10 salariés.**
- Source : SID MSA 2007 – rapport CNOP 2009.*

Peu disponibles, peu demandeurs mais aussi peu informés, les employeurs et salariés des TPE constituent une population cible difficile à atteindre.

Pour intéresser, sensibiliser et informer ces employeurs et salariés, il est indispensable de trouver les bons leviers afin d'entrer en contact avec eux et d'adapter l'offre de service. La MSA souhaite donc renforcer les partenariats (Chambre d'agriculture, CPHSCT, fédérations professionnelles et organismes de développement agricole etc.), ainsi que le travail en réseau et la valorisation des actions.

Un accord-cadre a été signé par les partenaires sociaux de la production agricole le 23 décembre 2008. Il prévoit des mesures de prévention aidées et la relance des CPHSCT.

### Avancées et réalisations de la MSA

- Plusieurs secteurs à dominante TPE ont contractualisé des conventions d'objectifs de prévention (ETA, entreprises du paysage, exploitations de bois, scieries, CUMA, caves de vinification, maraîchage) ou sont en voie de le faire (services de remplacement, arboricoles et piscicoles).
- CPHSCT : la MSA a lancé l'expérimentation sur trois départements pilotes. Elle a animé le réseau des CPHSCT, notamment en créant le guide « Réussir sa CPHSCT » et en organisant deux colloques.
- Une réflexion sur les aides financières simplifiées est en cours avec une expérimentation prévue en 2010-2011.

### Evaluation et enseignements tirés du Plan SST 2006-2010

En juillet 2009, 32 CPHSCT sont en place. Une large palette de **modes d'actions** existent :

- information / sensibilisation aux risques professionnels
- questionnaires, enquêtes et publication des résultats sur les conditions de travail
- formations à différents risques et mesures de prévention
- participation à la conception d'outils de prévention
- promotion de l'utilisation d'outils ou matériels améliorant les conditions de travail
- évolution de la convention collective.

Par ailleurs, de nombreux secteurs à majorité de TPE ne sont pas encore engagés dans le dispositif des conventions d'objectifs.





## Rappel des objectifs

- ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
- MONTÉE EN COMPÉTENCES DU RÉSEAU
- COMMUNICATION
- MÉTHODOLOGIE

## Perspectives

- Les Très Petites Entreprises seront la cible prioritaire des actions proposées.
- Il s'agira de développer outils et aides incitatives spécifiquement axés sur les TPE pour valoriser la démarche de prévention et démontrer ainsi les gains de l'investissement en prévention.
- La participation des salariés sera favorisée par le biais d'une approche plus collective permettant la mise en place de groupes de travail, de formations et de démarches d'évaluation des risques professionnels (ERP).
- La mise en place de partenariats doit permettre la prise en compte du stress et de la pénibilité dans la conception des lieux et l'organisation du travail.
- La MSA accompagnera le développement du réseau des CPHSCT.

## Projets prioritaires pour 2011-2015

- **Groupe projet A : méthodologie et accompagnement**  
Développer des mesures de prévention aidées sur des risques prioritaires.  
*Livrables attendus : procédure contractuelle technique et financière et supports d'information.*
- **Groupe projet B : méthodologie et information**  
Aider les TPE à évaluer le gain obtenu lors d'un investissement en prévention.  
*Livrables attendus : guide pratique pour le calcul de ce gain destiné aux entreprises, et supports d'information et de communication.*
- **Groupe projet C : formation et communication**  
Elaborer une méthode pour aider le réseau SST à faire émerger des projets de prévention au sein des CPHSCT.  
*Livrables attendus : méthode pour l'élaboration d'un projet territorial en SST et opération nationale « Une CPHSCT – Un projet ».*





LES AXES MUTUALISÉS D'INTERVENTION (AMI)

# LES MSA JOUENT UN RÔLE MOTEUR POUR SIX AXES COMPLÉMENTAIRES ESSENTIELS



24:

**Risque routier professionnel (RRP)**

26:

**Nouveaux installés**

28:

**Saisonniers**

29:

**Acteurs de prévention en grandes entreprises**

30:

**Travailleurs vieillissants**

32:

**Enseignement agricole**

## Risque routier professionnel (RRP)



### Situation du risque routier professionnel

**Toutes les entreprises et tous les agriculteurs sont exposés au RRP et les déplacements professionnels sont à l'origine de plus de 5 000 accidents par an.**

Un chiffre à retenir : 10 000 km parcourus par an représentent 10 % du temps de travail annuel.

Conduire pour son travail est différent de conduire à titre privé et la prévention du risque routier professionnel nécessite d'utiliser une approche globale centrée sur l'organisation du travail.

### Avancées et réalisations de la MSA

#### Réseau

- Partenariats avec les préfetures
- Etude rythme veille/sommeil des chauffeurs d'une coopérative laitière (2006)
- Organisation de journées risque routier dans les lycées agricoles
- Participation à des clubs entreprises sécurité routière
- Information et formation (colloques, campagnes) sur le risque routier et la conduite des engins agricoles.

#### CCMSA

- Participation au comité de pilotage (CNAMTS, RSI, MSA, Pouvoirs publics, CNRACL) pour la prévention du risque routier professionnel et à ses différents groupes de travail.
- Etudes statistiques et ergonomiques du risque routier professionnel dans différents secteurs agricoles (2005-2008)
- Analyse de la conduite professionnelle, approche ergonomique (dossier technique illustré 2010)
- Questionnaire d'évaluation « Risque routier, tous concernés » - diagnostic RRP (2010)
- Film sur le risque routier professionnel (2010)
- Conduites addictives chez les chauffeurs en milieu agricole. Enquête nationale (2006).

### Plan 2011-2015

#### Réseau

- Formations : balisage de chantiers, conduite d'engins agricoles, pilotage de quads
- Parcours pédagogique pour l'enseignement agricole avec apprentissage de la conduite d'engins agricoles
- Diagnostics flash en entreprise et formation des responsables d'entreprise.

#### CCMSA

- Poursuite de la participation au comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel
- Organisation de journées sur le RRP
- Enquête sur l'état du parc des Véhicules Utilitaires Légers utilisés en agriculture
- Poursuite du travail sur le RRP pendant les vendanges
- Création d'un module de formation à distance (e-learning) sur le RRP
- Etat des lieux : lien entre conduite et état de santé.

**Ce plan verra l'intégration du RRP dans le document unique et dans les projets prévention des entreprises.**

**Sont prévues une mise en commun des statistiques (DSCR, inter-régimes) et la signature de chartes tripartites entre préfetures, MSA et entreprises et/ou fédérations.**



## « Le risque routier est rarement perçu comme un risque professionnel lié à l'activité. »

### Quelle est la perception du risque routier aujourd'hui chez les professionnels agricoles ?

Pour le chef d'entreprise, c'est souvent quelque chose d'assez lointain : les salariés sont à l'extérieur de l'entreprise pour des déplacements professionnels, et il lui semble qu'il n'a pas de moyen d'action. Le risque routier est rarement perçu comme un risque professionnel lié à l'activité. Avec un groupe de travail de la CCMISA « Conduire, c'est travailler » nous avons traduit le nombre de kilomètres réalisés en temps de travail. Très souvent les chefs d'entreprises ne connaissent pas ces données. Dans l'Allier compte tenu de l'absence d'infrastructures routières, la vitesse moyenne de déplacement est de 60 km/heure, et certaines personnes font 30 000 kilomètres par an. C'est 500 heures de travail derrière un volant, donc plus de 60 jours de travail à plein temps, où la personne est physiquement hors de l'entreprise. Cet argument marque, mais on intervient encore trop souvent après un accident.

### Comment cela se passe entre la prise de conscience et la mise en place d'actions de prévention ?

Il faut du temps pour faire prendre conscience que c'est la première cause de mortalité au travail : 35% des accidents du travail mortels en agriculture sont des accidents de circulation. On s'appuie sur l'évaluation des risques professionnels mais très souvent le risque routier n'est pas évoqué. Cette notion est un peu mieux perçue pour les commerciaux des coopératives. Pour les forestiers c'est une vraie contrainte : la personne qui conduit le véhicule utilitaire léger (VUL) et transporte ses collègues doit gérer la tension de la conduite le matin, et le soir aussi après une journée de travail.

### Pourquoi le véhicule de travail n'est-il pas considéré comme outil et espace de travail ?

Parce que le déplacement n'est pas clairement défini comme étant une activité professionnelle, même pour les commerciaux des coopératives pour qui la voiture est un second bureau. Quand on vous dit « Il faut que tu ailles de tel endroit à tel endroit », machinalement on prend sa voiture. Les déplacements dans le cadre du travail sont banalisés, et ressemblent aux déplacements privés. L'organisation du travail semble s'arrêter au moment où le salarié quitte l'entreprise avec un véhicule dans le cadre de sa mission. Le véhicule n'est pas perçu comme un espace et un outil de travail. Pour les transporteurs d'animaux le risque est encore plus ignoré : le chargement se fait à une heure précise et dans un temps donné, c'est très physique et le chauffeur participe au chargement, et par contraste la phase de conduite devient une phase de repos, vécue comme une période calme. Le chauffeur peut être dans un état de veille entre les phases de chargement/déchargement, et se met en danger.

### Les clés de la réussite ?

C'est l'information et la sensibilisation du chef d'entreprise (état des lieux avec les accidents antérieurs, les kilomètres parcourus), l'information des salariés, et le travail sur la perception du risque routier. Avec le médecin du travail on parle des conduites addictives, de la perte d'attention, du manque de sommeil. Puis on définit un plan

d'action : formations pouvant intégrer des audits de conduite, stages de perception du comportement du véhicule. Mais on s'aperçoit vite qu'il faut aussi traiter l'organisation du travail : pourquoi autant de déplacements ? Il y a des pistes d'action faciles à mettre en place et sans coût exorbitant.

### Pour vous qu'est-ce qui marche le mieux dans les plans d'action ?

La sensibilisation des salariés en charge de la conduite, relayée par les CHSCT. Sur le long terme il y a un changement d'attitude, mais il faut des piqûres de rappel.

Il faut convaincre avec des chiffres, des coûts, car l'accident c'est toujours pour les autres. Dans la région les chiffres des accidents sont assez alarmants, en fait parallèles aux accidents de la vie privée. Mais cela reste difficile de définir quelle est la part de la limitation de vitesse dans les statistiques d'accidentologie professionnelle. La perception du véhicule professionnel est aussi un axe important : la maintenance et l'entretien varient suivant les entreprises, cela relève pourtant de la responsabilité de l'employeur.

« On s'aperçoit vite qu'il faut aussi traiter l'organisation du travail : pourquoi autant de déplacements ? »

### Est-ce que le risque routier professionnel est intégré aux parcours de formation ?

La formation à la conduite d'un VUL n'existe pas aujourd'hui dans les lycées agricoles et la conduite du tracteur est présentée

comme un risque machinisme. J'insiste beaucoup pour dire que le risque routier en secteur agricole ce n'est pas seulement le tracteur. Il y a un gros travail à faire auprès des apprentis ayant un permis B et qui du jour au lendemain vont conduire un VUL, notamment dans le secteur des espaces verts. Souvent ces jeunes sont fils d'agriculteurs, conduisent à 16 ans des gros engins, mais n'ont aucune pratique de la circulation routière et vont prendre des risques le soir sur leur scooter. Cela leur semble très facile, et la perception du risque existe peu.

*Philippe Raymond, conseiller en prévention de la MSA Auvergne depuis une dizaine d'années, intervient principalement auprès des petites structures agricoles et forestières de l'Allier. Leur grande hétérogénéité est une des difficultés de son travail. Depuis trois ans il est chargé de mission Sécurité routière\**

\* La MSA participe au Comité de pilotage national du risque routier professionnel

## Les nouveaux installés



### Situation des risques relatifs aux nouveaux installés

Mise en place de l'ATEXA en 2002 : la prévention des exploitants est confiée à la MSA, qui peut ainsi promouvoir son offre de service SST auprès de cette population. Un effort tout particulier est porté sur les nouveaux installés.

14% du temps et 19% des actions des services PRP ont été consacrés en 2008 aux « nouveaux installés ».

### Avancées et réalisations de la MSA

#### Réseau

De nombreuses visites d'entreprises et de nombreuses actions, notamment collectives, ont été menées auprès des exploitants :

- sensibilisation aux risques (machines, bovins, respiratoire, psychosocial, etc.)
- formations (produits phytosanitaires, manipulation-contention bovine, utilisation des matériels agricoles)
- interventions en entreprises (diagnostic de prévention à l'installation).

La MSA met à disposition des documents sur l'offre de service SST au Point Info Installation. Certains documents ont été conçus en partenariat avec les Chambres d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs (JA).

« Le stage 21h » permet à la MSA de se présenter, de proposer un diagnostic d'exploitation et une visite médicale professionnelle (équipes conseillers en prévention-médecins du travail), ainsi que des formations (phytosanitaires, manipulation / contention des bovins, formation des maîtres exploitants).

#### CCMSA

La MSA s'est beaucoup impliquée auprès des nouveaux installés :

- supports de communication dans les Points Info Installation (DVD et brochure « Les clefs de la réussite »)
- interventions lors du parcours préparatoire à l'installation
- signature de la charte JA/MSA qui cadre l'accompagnement des jeunes à l'installation et des cédants à la transmission de leur exploitation (mars 2006).

Suite à la mise en place du nouveau parcours à l'installation, une enquête CCMSA a été réalisée auprès des MSA sur l'implication des équipes SST dans le parcours Jeune Agriculteur (mai 2010).

#### Plan 2011-2015

Des outils existent concernant l'évaluation des connaissances en SST des futurs installés et la prise de conscience des risques liés à leur métier (autodiagnostic). Ils seront enrichis et diffusés dans le cadre du « nouveau parcours à l'installation ».

**Afin de rendre plus lisible le rôle et les actions de la SST auprès du public agricole, l'offre de service auprès des nouveaux installés sera harmonisée. L'investissement des caisses et la satisfaction des exploitants seront évalués. Les MSA devront être présentes au sein du nouveau parcours à l'installation (charte JA/MSA).**



« Ce qu'on cherche à développer dès le parcours à l'installation, c'est un lien plus privilégié avec le jeune exploitant. »

### Quels sont les risques majeurs auxquels sont confrontés les jeunes installés ?

Les risques dépendent de l'exploitation. Matériels et bâtiments conformes ou non, récents ou non, animaux ou pas ? Le plus gros risque c'est le risque animal, avant le risque machinisme. Souvent l'exploitation vient de la famille, et les jeunes ne sont pas toujours propriétaires de ce qu'ils récupèrent. Une installation c'est onéreux, il y a beaucoup de crédits, et souvent pendant plusieurs années il n'y a pas de possibilité de nouveau prêt. Les propositions d'aménagement, de changements de machines, ou de travaux pour la contention par exemple, ne seront pas faits tout de suite. Les risques dépendront aussi du jeune, de sa formation et du contexte.

### Des débuts à hauts risques ?

Les résultats d'accidentologie montrent qu'il y a peu de jeunes accidentés aujourd'hui. Ils ont une capacité physique importante, des compétences techniques, une réflexion et une organisation du travail. De plus la notion d'habitude n'est pas encore en place.

### Quelles sont les pratiques des MSA pour aider et conseiller les nouveaux installés ?

L'objectif premier c'est d'aller voir les jeunes installés dans les premières années car ils ne sont pas demandeurs. On propose un diagnostic et une visite médicale professionnelle. On intervient dans le parcours à l'installation où l'on met en avant nos actions sur le terrain. La perception historique de la MSA (prélèvements) est tenace et quand on s'adresse à une classe d'enfants d'agriculteurs, le conseil en prévention n'est pas la première image. A nous de travailler avec les partenaires, les Chambres d'agriculture, les FDSEA, et autres OPA pour montrer que la MSA a des compétences en prévention, que notre prestation est non payante et qu'il ne s'agit pas d'un contrôle. Ce qu'on cherche à développer dès le parcours à l'installation, ce sont des visites pour faire le point sur les risques en Santé-Sécurité au Travail. Faire un état des lieux, proposer un plan d'action et d'investissement, et construire un lien plus privilégié dès le départ.

### Quelle est la synergie entre une MSA et les structures gouvernementales locales ?

Nous travaillons sur trois départements, avec des interventions et des interlocuteurs différents. La formation des futurs professionnels de l'agriculture n'est pas gérée par les mêmes organismes dans tous les départements. Nous repérons sur le terrain le rôle de chaque structure et développons un partenariat individuel, ce qui multiplie les démarches. C'est lié à l'histoire et aux spécificités locales.

### Les clés de la réussite ? Les points de vigilance ?

Il faut renforcer les partenariats et convaincre les élus des structures partenaires de l'intérêt de nos missions. Il faut que notre conseil en prévention fasse partie de l'installation. Il faut aussi connaître les rouages pour qu'on puisse rapidement référencer un jeune comme futur installé. Une installation c'est complexe, il y a beaucoup d'obligations autres que les obligations SST. L'image de la SST n'est

pas forcément positive même pour les agriculteurs qui siègent dans les instances des autres organismes. C'est un travail de fond et à long terme : présenter, expliquer ce que l'on fait, pour que les partenaires puissent à leur tour « vendre » nos services.

### Est-ce que Internet, les médias sociaux, le portable peuvent aider à toucher ces jeunes plus facilement ?

Dans notre caisse on fonctionne beaucoup avec la bibliothèque SST en ligne. Notre offre de formation est en ligne ainsi que les inscriptions, les démarches d'évaluation des risques, les adresses utiles et nos documents techniques. Pour le trophée Prévention Jeunes il y avait cette année une page Facebook et il y a eu pas mal d'échanges entre les jeunes sur les projets.

### Est-ce que la jeune génération est mieux sensibilisée à la Santé-Sécurité au Travail ?

Il y a un volet SST dans tous les référentiels scolaires. Sur le terrain, il faudra peut-être attendre que l'ancienne génération parte à la retraite, que la jeune génération soit livrée à elle-même et prenne en main sa propre Santé-Sécurité au Travail. Mais la préoccupation du monde agricole ce n'est pas la SST : tant qu'il n'y aura pas de confiance sur les prix, sur l'avenir, sur les grandes décisions du gouvernement, il n'y aura pas beaucoup d'écoute sur la prévention. Le volet économique domine les préoccupations. On rebondit sur ces aspects-là en disant « Le bénéfice de la prévention c'est votre santé et la pérennité de votre entreprise ». Même pour une entreprise agricole qui va bien économiquement, ce qui compte c'est le résultat financier à la fin du mois. Dire « Si vous restez en bonne santé vous allez pouvoir continuer à travailler et à produire » a des limites.

« Quand on s'adresse à une classe d'enfants d'agriculteurs, la MSA c'est le prélèvement des cotisations. Nous devons montrer que la MSA a des compétences en prévention et qu'on est là pour les accompagner dans leurs projets. »

*Mélanie Douillet, conseiller en prévention de la MSA de Marne-Ardenne-Meuse, est responsable d'une mission « enseignement » et « jeunes installés ». Elle a participé à la réflexion sur la déclinaison locale du PST2 national.*

## Les saisonniers

Situation des risques relatifs aux saisonniers

**En 2008 près de la moitié des salariés recensés au régime agricole étaient des saisonniers**, soit plus d'un million de contrats de travail réalisés par 712 000 saisonniers. La viticulture et les cultures spécialisées représentaient 75% de ces contrats et se caractérisaient par les contrats les plus courts, respectivement 17 et 24 jours en moyenne.

Fortement exposés aux contraintes physiques (postures, manutention, gestes répétitifs) et aux nuisances professionnelles (bruit, travail en ambiance chaude, froide ou humide, poussières, intempéries, vibrations), les saisonniers s'avèrent moins bien informés et formés. Leur taux de fréquence « accidents du travail » est sensiblement plus élevé que celui de l'ensemble des salariés.

### Avancées et réalisations de la MSA

Trois types d'actions ont été établies en pluridisciplinarité avec l'ASS, l'échelon local et les partenaires :

- interventions directes auprès des saisonniers
- formation pour les employeurs et encadrants
- autodiagnostic d'exploitation pour les non salariés.

PSST 2006/2010 : développement d'une démarche cohérente pour les saisonniers et mise en œuvre opérationnelle.

### Réseau

Ces trois dernières années, les MSA et la Caisse Centrale ont produit, organisé et formalisé de nombreux supports, actions et accords :

- modules de formation pour des relais en entreprise
- livrets d'accueil en français et langues étrangères
- signature d'une charte de l'emploi saisonnier avec des représentants employeurs et salariés
- rencontres d'employeurs et élaboration de programmes d'actions collectives
- réunion d'encadrants
- aide à la réalisation du document unique.

### CCMSA

- Action clé en main (convaincre et inciter les employeurs à une démarche d'accueil SST)
- Guide pour entreprendre des actions SST au bénéfice des saisonniers
- Mode d'emploi pour organiser et informer sur l'examen médical (hors périodes d'activité)

Ces trois outils sont assemblés dans un kit pédagogique « VIVALDI'S ou les 4 saisons en agriculture ».



### Plan 2011-2015

#### Réseau

Développement d'actions locales auprès des employeurs et des saisonniers, notamment sur la prévention des risques phytosanitaires, des chutes de hauteur, des blessures.

#### CCMSA

Diffusion généralisée du kit « VIVALDI'S ».

**Afin de mieux former, informer et suivre une population difficile à localiser, la MSA continuera à communiquer auprès des employeurs et exploitants, et à évaluer ses actions : suivi du nombre d'actions conduites après diffusion du kit VIVALDI'S, et du nombre d'examen médicaux hors période effective de travail.**

## Les acteurs de prévention en grandes entreprises

### Situation des acteurs de la prévention en grandes entreprises

Dans les grandes entreprises, les acteurs de la prévention sont les animateurs relais sécurité, les dirigeants et l'encadrement, les responsables sécurité, les présidents et membres de CHSCT, ou les préventeurs d'entreprise.

L'autonomie des entreprises et l'intégration d'une prévention durable passent par :

- la formation et l'accompagnement des dirigeants (mise en place de politiques de prévention)
- la responsabilisation de l'encadrement (faire vivre la prévention dans toute l'entreprise)
- la promotion, formation et accompagnement de relais (préventeurs d'entreprise, animateurs relais sécurité)
- la dynamisation des CHSCT (accompagnement, sensibilisation, formation et valorisation des acteurs).



### Avancées et réalisations de la MSA

#### Réseau

- Très forte implication du réseau dans la mise en œuvre de la méthode CHSCT+.
- Actions auprès des dirigeants d'entreprise : séminaires, mise en place et animation de relais sécurité dans les entreprises.

#### CCMSA

Depuis 2005, de nombreux outils d'analyse et d'évaluation, d'aide à la mise en place de plans d'action, la réglementation, ainsi que des modèles de documents ont été créés pour faciliter la mise en place et le fonctionnement des CHSCT : la méthode CHSCT+.

- « A la découverte du CHSCT » (salariés de l'entreprise)
- « Le CHSCT, connaître pour être un acteur efficace » (accompagnement des CP/MT et membres du CHSCT)
- Séminaires (secrétaires et présidents de CHSCT)
- Jeux de rôle (membres du CHSCT)
- Modèles de panneaux d'affichage pour le CHSCT
- Succès de la méthode CHSCT+, transférée aux MSA depuis 2008.

### Plan 2011-2015

#### Réseau

- 21 MSA sont prêtes à poursuivre les actions de cette thématique (méthode CHSCT+, séminaires, formations des dirigeants).

#### CCMSA

- Développement de la méthode CHSCT+ et suivi des actions mises en œuvre.
- Participation au comité de pilotage national CHSCT avec l'ANACT et l'INRS (2012 : pour le 30e anniversaire des CHSCT, la CCMSA participera à la semaine de la qualité de vie au travail).

**La MSA s'attachera à travailler sur les préoccupations des dirigeants, pour les convaincre d'agir dans le domaine de la prévention SST. Une étude d'impact auprès des CHSCT où la méthode CHSCT+ a été utilisée sera engagée.**

## Les travailleurs vieillissants



### Situation des travailleurs vieillissants

**L'allongement de la durée de la vie professionnelle, l'accentuation de la pénurie de main-d'œuvre agricole et des déroulements de carrière hétérogènes : trois composantes d'un contexte en plein bouleversement.**

Avec les nouvelles dispositions du départ en retraite, le salarié de 40 ans se trouve en milieu de carrière, et avec l'âge il devra faire face à la pénibilité du travail, aux évolutions techniques et technologiques. Les difficultés du secteur agricole à recruter et les départs massifs à la retraite des générations du « papy boom » vont accentuer la concurrence avec les secteurs du bâtiment et des services. Les salariés des emplois sensibles demanderont un accompagnement de plus en plus soutenu.

### Avancées et réalisations de la MSA

#### Réseau

- Montée en compétences des conseillers en prévention et des médecins du travail sur la problématique du vieillissement au travail.
- Démarche d'accompagnement d'entreprise « plus intégrée » (RH et conditions de travail).
- Partenariats avec le FAFSEA (intervention en entreprise).

#### CCMSA

- Enquête EVA « Vieillesse au travail : santé au travail et consommation de soins ».
- Participation au projet européen Equal « AGRQUADRA - Perspectives compétences - Santé des salariés du secteur agricole en deuxième partie de carrière », avec le FAFSEA :
  - acquisition de connaissances sur le vieillissement au travail des salariés agricoles
  - démarche et outil d'intervention en entreprise
  - expérimentation du « Bilan Compétences et Santé » pour les salariés.
- Création de tableaux de bord « Gestion des âges » pour élaborer des stratégies ciblées (secteur ou entreprise).

### Plan 2011-2015

#### Réseau

- Montée en compétences (formations).
- Partenariats locaux pour l'intervention en entreprise et pour le « Bilan Compétences et Santé ».

#### CCMSA

- Poursuite du transfert des acquis AgriQuadra (connaissances, démarche d'intervention) et extension vers d'autres secteurs professionnels.
- Développement du « Bilan Compétences et Santé » sur l'ensemble du territoire et vers d'autres OPCA (coopération, tertiaire).
- Participation à l'observatoire du vieillissement au travail en agriculture.

**Le renforcement des partenariats nationaux et locaux avec des organismes de formation permettra d'aborder de façon pluridisciplinaire le volet « santé et compétences professionnelles » des salariés en deuxième partie de carrière.**



« Dans le secteur agricole, il n'y a pas d'attention particulière portée aux plus anciens, et les plus jeunes sont exposés au risque d'être usés prématurément. »

### Quelle est la situation des travailleurs agricoles vieillissants en France ?

Elle est très variable selon les secteurs. Par exemple le secteur paysagiste, identifié comme étant relativement jeune, embauche beaucoup en seconde partie de carrière. Les salariés sont soumis à des conditions de travail très physiques et à des enjeux de renouvellement de compétences. Dans le secteur des travaux agricoles, beaucoup de salariés ont plus de cinquante ans. Les plus âgés peuvent remplacer le chef d'entreprise, parfois en attendant un repreneur : problématiques de gestion d'équipe, intégration des nouvelles technologies. Pour les travaux paysagistes, les travaux agricoles, l'horticulture / pépinières, ou l'élevage du cheval, beaucoup de salariés cherchent à échapper à la pénibilité physique du travail en se mettant à leur compte entre 30 et 40 ans, espérant ainsi mettre à distance des conditions de travail extrêmement pénibles. Les diplômés Bac+2, qui sont plus nombreux qu'auparavant, ont bien identifié à 27 ou 28 ans que le travail agricole est usant.

### À partir de quel âge est-on considéré « travailleur vieillissant » ?

Il n'y a pas d'âge. Dans les travaux paysagistes, pour les élagueurs en taille haute, c'est un exploit de se retrouver à ce poste-là à 35 ans. Dans le secteur de l'horticulture ou des travaux agricoles, même si le travail est exigeant et usant, à 35 ans on est encore un jeune, avec néanmoins de l'expérience et de l'ancienneté.

### Quels sont les dangers auxquels sont confrontés les travailleurs agricoles vieillissants ?

Quand on s'intéresse aux accidents du travail on constate que le taux de fréquence des accidents est plus important chez les plus jeunes, et que la gravité est plus importante chez les plus âgés. Les compétences permettent de repérer des situations à risque mais en même temps amènent à gérer des situations qui peuvent surexposer la personne parce qu'avec plus d'expérience on a plus de confiance. Dans le secteur agricole il n'y a pas d'attention particulière portée aux plus anciens : la pénibilité physique, les risques et les situations accidentogènes sont persistants, et les plus jeunes sont exposés au risque d'être usés prématurément. Malgré tout au niveau quantitatif l'expérience joue un rôle de préservation : il y a moins de salariés âgés et expérimentés qui ont un accident.

### Est-ce que ces dangers ont été pris en compte dans les récentes évolutions du droit du travail ?

En tant que chercheuse qui s'intéresse à la question depuis de nombreuses années, l'évolution réglementaire n'est pas satisfaisante pour l'instant. Mais ce qui est très positif c'est que les exploitants et les fédérations professionnelles commencent à se préoccuper du vieillissement de la population active et se posent des questions sur le lien vieillissement / accidents du travail : comment faire, quelles sont les évolutions du secteur, quelles réponses techniques et organisationnelles apporter pour éviter un surcroît d'accidents ? Il y a des actions pilote entre la MSA et le FAFSEA pour des formations, des aménagements de postes. Et la structuration du secteur agricole en

fédérations professionnelles est un vrai point fort. Sur les questions de santé-sécurité, le secteur agricole est très innovateur par rapport au secteur industriel. Les acteurs de la formation, de la prévention, les professionnels, les Chambres d'agriculture, entretiennent une synergie que je n'ai jamais rencontrée ailleurs.

### Comment le CREAPT émet ses recommandations pour le secteur agricole ?

C'est compliqué d'émettre des recommandations au sens générique, mais tout ce qui permettra de desserrer les contraintes de temps, d'anticiper l'organisation de l'action, est bénéfique. Il ne faut pas réfléchir uniquement en étant orientés vers les personnels vieillissants, mais en ayant un regard attentif sur tous les salariés au fil de l'âge, puisque des phénomènes d'usure par le travail peuvent survenir très précocement. Les outils doivent être adaptés aux salariés et les procédures doivent constituer un cadre de référence et de débats. Globalement tout ce qui diminue la pénibilité physique, tout ce qui permet aux salariés de varier leur modes opératoires a été évoqué et nous avons repéré les éléments profitables pour la santé et

la performance : pouvoir revenir sur le résultat de son action, pouvoir en débattre avec ses pairs, un mélange de stabilité et de variabilité, la cohérence des parcours et des situations. Finalement pouvoir se former tout au long de la vie.

« Les exploitants, les fédérations professionnelles se posent des questions sur le lien entre vieillissement de la population active et accidents du travail. »

### Comment fonctionne le partenariat MSA/CREAPT ?

La MSA est membre du GIS-CREAPT, et à ce titre peut demander que des actions de recherche soient conduites. Elle bénéficie des ressources documentaires du GIS et d'échanges avec les autres partenaires durant lesquels les recherches sont présentées.

La MSA, qui a une approche des réalités du terrain et tente de fédérer la réflexion des petites entreprises, peut discuter avec une équipe pluridisciplinaire dans une approche quantitative et qualitative, en articulant des éléments d'analyse macro et micro. Et le CREAPT peut ainsi contribuer aux évolutions majeures du secteur agricole (développement durable, gestion du territoire, etc).

*Valérie Pueyo est chercheuse associée au CREAPT\* depuis 1994 et maître de conférence en ergonomie à l'Institut du Travail de l'Université Lyon 2. Sa thématique de travail porte sur les liens entre travail et santé. Elle a participé à l'enquête AgriQuadra de la MSA (2007-2010) sur les salariés agricoles.*

\*Groupement d'intérêt scientifique (GIS), avec des partenaires publics et privés.

## L'enseignement agricole

### Situation de l'enseignement agricole

Les conséquences humaines, économiques et sociales des accidents du travail et maladies professionnelles chez les jeunes, le nombre d'accidents lors des stages et de l'apprentissage ont conduit la CCMSA à mener en 2005 une enquête nationale auprès des établissements d'enseignement agricole sur la place de la SST dans l'enseignement.

**Signature de la Convention Nationale pour l'enseignement de la Santé-Sécurité au Travail entre la MSA et le Ministère de l'Agriculture en 2006 (pour 5 ans, à renouveler).** Stratégie d'intervention en direction des futurs professionnels pour les aider à exercer leur métier en préservant leur santé et leur sécurité, cette convention confirme la volonté de rénover et dynamiser l'enseignement de la SST, et de faire de la maîtrise des risques au travail une véritable composante de la qualification professionnelle.



### Avancées et réalisations de la MSA

#### Réseau

- 100% des MSA se sont mobilisées pour promouvoir la SST dans les établissements agricoles
- Plus de la moitié des MSA ont participé aux Trophées Prévention Jeunes (TPJ).
- Mise en œuvre de formations des enseignants, des maîtres de stage et d'apprentissage.
- Réalisation de formations spécifiques jeunes.
- Signature de conventions régionales dans neuf MSA avec les instances régionales de l'enseignement agricole et les inspections du travail.

#### CCMSA

- Intégration de la SST dans la rénovation des référentiels depuis 2004, intervention de la CCMSA comme expert dans les commissions de rénovation.
- Développement de formations d'enseignants et chefs d'établissements et création d'outils pédagogiques.
- Information et sensibilisation des maîtres de stage et apprentissage depuis 2006.
- Trophées Prévention Jeunes (TPJ) nationaux tous les ans depuis 2007.

### Plan 2011-2015

#### Réseau

- 25 MSA souhaitent poursuivre les actions sur cette thématique.
- 15 MSA souhaitent reconduire ou participer aux TPJ régulièrement.

#### CCMSA

- Reconduction de la convention en cours pour la période 2012-2017.
- Formation des enseignants du supérieur et des futurs managers.
- TPJ nationaux : tous les 2 ans.

**Devant l'intérêt croissant des enseignants pour l'intégration de la SST dans le parcours des jeunes, dans un contexte où les pouvoirs publics exigent une mobilisation forte sur l'enseignement, la MSA poursuivra ses actions auprès des élèves et de leurs encadrants.**

**L'enquête 2005 auprès des établissements scolaires agricoles devrait être à nouveau réalisée au cours de ce plan.**



## LES FILIÈRES

# UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MÉTIERS : AUTANT DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS



34:

**Maraîchage**

34:

**Arboriculture fruitière**

35:

**Elevage de petits animaux**

35:

**Polyculture et élevage**

37:

**Hippisme**

37:

**Viticulture**

39:

**Forêts (sylviculture, exploitation de bois)**

39:

**Scieries**

40:

**Entreprises paysagistes**

40:

**Entreprises de travaux agricoles et ruraux**

41:

**Coopératives / Approvisionnement**

41:

**Coopératives laitières**

43:

**Traitement viande de boucherie**

43:

**Conserveries**

43:

**Vinification**

44:

**Traitement viande de volaille**

44:

**Services de remplacement**

L'approche par filière agricole reste essentielle dans le Plan SST 2011-2015. Des actions spécifiques à chaque filière seront menées en continuité avec les années précédentes.

Elles sont aussi concrétisées dans la déclinaison opérationnelle des Axes de Développement Nationaux et des Axes Mutualisés d'Intervention.

Les projets développés avec les filières sont notamment mis en œuvre au travers de conventions d'objectifs et de contrats de prévention.

Le plan 2011-2015 sera l'occasion de rénover le dispositif des conventions d'objectifs et des contrats de prévention mais aussi de développer un nouveau dispositif d'aides à la prévention en direction des TPE.

#### En 2010, on dénombre 13 conventions nationales d'objectifs de prévention (CNOP) en cours ou en projet

- Entreprises de Travaux Agricoles (projet pour 2010-2014)
- Scieries fixes (2008-2012)
- Entreprises de paysage (2008-2012)
- Vinification (2008-2012)
- Traitement de la viande de boucherie (2008-2012)
- Travaux Agricoles et Ruraux – Branche CUMA (2009-2013)
- Exploitation de bois (2009-2013)
- Conserveries de fruits et légumes – Section conserveries, produits transformés (2009-2013)
- Accoupage et sélection (2009-2013)
- Maraîchage (2009-2013)
- Sylviculture (2009-2013)
- Collecte, stockage, transformation de céréales, oléagineux et protéagineux (2005-2010)
- Coopératives laitières (2009-2013)
- Abattoirs, ateliers de découpe et centre de conditionnement de volailles (prévue 2010-2014)
- Arboriculture fruitière (prévue 2010-2014)
- Services de remplacement (prévue 2010-2014)

### 1 / Filière Maraîchage

**Inclus dans le code risque « cultures spécialisées », ce secteur est au second rang des notes de risque\* les plus élevées (9,35) : forte saisonnalité, conditions de travail difficiles, précarité, difficultés de l'accueil des saisonniers, fidélisation de la main-d'oeuvre.**

Ce secteur se situe en deuxième position après la viticulture en nombre de TMS graves.

#### Projets prévus

- Campagne de communication sur les risques professionnels de la filière et leur prévention, en collaboration avec les Producteurs de Légumes de France (via leur magazine professionnel Légumes Info).
- Construction d'une offre de formation différenciée pour les secteurs concernés par les TMS, notamment le maraîchage (ADN TMS).

#### CNOP Maraîchage (2009-2013)

### 2 / Filière Arboriculture fruitière

**Comme la filière maraîchage, ce secteur est inclus dans le code risque « cultures spécialisées » : note de risque très élevée (9,35).**

Secteur qui se caractérise par l'importance des risques de chutes liés aux travaux en hauteur sur du matériel de taille et de cueille mobile ; risques liés aux déplacements dans l'exploitation (vergers et bâtiments) pouvant entraîner des chutes, des glissades ou des collisions ; risques liés au travail avec / sur des éléments végétaux (arbre, branche, etc.), pouvant occasionner des lésions oculaires par exemple. C'est une activité qui engendre des TMS (répétitivité des gestes, postures prolongées, travail dans le froid, etc.) et des lésions liées à l'utilisation et à l'entretien d'outils tranchants (sécateur, etc.).

#### Projets prévus

- Accompagner les entreprises sur le volet TMS et l'organisation du travail (ADN TMS).

#### CNOP Arboriculture fruitière (prévue)



\* La note de risque est un indicateur statistique qui caractérise le niveau global du risque d'accident des salariés, selon les secteurs d'activité professionnelle. Cette note est calculée, à partir de données statistiques relatives aux accidents du travail proprement dit, en combinant des notions de masse, de fréquence, de gravité et de coût des accidents. Données 2008.

### 3 / Filière Elevage de petits animaux

**Pour ce secteur la note de risque est 2,7 ce qui situe le secteur au 9ème rang.** Secteur qui se caractérise par des risques liés à l'utilisation des engins de manutention et du matériel, à l'utilisation de divers produits chimiques (détergents, désinfectants, vétérinaires, phytosanitaires, etc.), à des facteurs d'ambiance de travail en bâtiments d'élevage et en couvoir – bruit, poussière, température, éclairage, présence de gaz (Ammoniaque, Monoxyde de Carbone, etc.), aux manutentions manuelles de charges, aux gestes répétitifs et aux postures de travail, aux zoonoses (psittacose, etc.) et autres risques infectieux. Par ailleurs, la co-activité (salariés de la maintenance, salariés des entreprises extérieures, intérimaires) ou le travail isolé présents dans cette filière sont générateurs d'accidents.

#### Projets en cours en 2011

- Suivi du projet « Amélioration des conditions de travail des gaveurs », suite à l'étude ergonomique réalisée par la MSA Sud Aquitaine. Ce projet a pour but de prévenir les problèmes d'atteintes à la santé (TMS, lombalgies) et d'optimiser le travail de gavage en accompagnant les professionnels dans les changements de la réglementation.

#### CNOP Accoupage et sélection (2009-2013)

### 4 / Filière Polyculture et élevage

**Secteur qui enregistre une note de risque élevée (note de risque 5,8 – 4ème rang) et où les emplois à temps partagé se développent** (salariés à employeurs multiples) : services de remplacement, groupements d'employeurs, CUMA.

#### Projets en cours en 2011

- Evaluation de l'offre de formation en manipulation / contention bovine.
- Démonstration d'équipements de contention bovine lors du Salon de l'Herbe.
- Conception de l'offre de formation en manipulation / contention ovine.
- Accompagnement des projets fermes pilotes en élevage. Participation aux réseaux mixtes techniques (RMT).

#### Projets prévus

- Enrichir l'offre de formation en manipulation/contention bovine suite à l'évaluation.
- Mise en œuvre de la formation manipulation/contention ovine.
- Finalisation et transfert du guide méthodologique pour accompagner l'éleveur lors de la conception du bâtiment d'élevage.
- Accompagnement des projets fermes pilotes en élevage.





« On ne peut pas concevoir de se développer, d'avoir une taille d'élevage un peu importante sans prendre en considération notre santé et notre sécurité au travail. »

### Quels sont les dangers auxquels sont exposés les éleveurs de gros animaux ?

On est au quotidien en contact direct avec les animaux : on peut être bousculé, attaqué, recevoir des coups de pied. Le risque est là tous les jours. Dans la période hivernale où les animaux sont rentrés en stabulation il faut arriver à aborder les animaux avec le plus de sécurité possible. C'est vraiment la proximité qui crée le risque et le contact est inévitable. Quand on a un doute il faut aller voir l'animal dans la stabulation, et au moment des vêlages les animaux sont plus nerveux, le risque d'accident est important.

### Quelle est la gravité des accidents ?

Malheureusement on constate une dizaine de décès par an dans les statistiques de la MSA. Les animaux sont puissants, peuvent peser 800 kilos, et plus les éleveurs sont âgés, plus il y a d'accidents graves. Manque d'agilité, ou excès de confiance : dans le travail avec les animaux, on se repose sur l'expérience, mais le risque est toujours là. Je pense que la jeune génération est mieux formée, est plus soucieuse des conditions de travail, pour des raisons de santé-sécurité, de gain de temps, et pour des raisons économiques. Depuis 1995 la mise aux normes obligatoire des bâtiments d'élevage a intégré la Santé-Sécurité au Travail et c'est un vrai bénéfice sur le plan technique, sur le plan de la santé des animaux, et pour le travail de l'éleveur. A l'inverse, si on veut être performant, les aménagements mènent vers la Santé-Sécurité au Travail. L'effort reste à faire pour les pâtures où il y a encore beaucoup de systèmes de contention précaires. La contention dans les parcours, à l'extérieur, est compliquée et plus coûteuse.

### Quelles sont les grandes avancées de ces dernières années ?

Depuis l'obligation de mise aux normes des installations, il y a chez les éleveurs une prise de conscience, la volonté de travailler dans des conditions correctes et de sécurité vis-à-vis des animaux. Par exemple l'obligation d'avoir des quais de chargement. Ce qui est important c'est la prise de conscience au moment de l'installation : il faut investir un minimum pour travailler en sécurité. Les intervenants extérieurs, exposés à beaucoup de dangers et aux maladies animales, veulent eux aussi travailler en sécurité. Pour les vétérinaires, contrôleurs laitiers, inséminateurs, il est hors de question aujourd'hui d'attraper l'animal à la corde, il doit être attaché à un cornadis ou dans une case sanitaire. De plus en plus de gens acquièrent de bons réflexes, prennent des précautions lors de l'embauche d'un salarié. Comment nettoyer la porcherie par exemple ? J'ai eu une allergie à l'ammoniaque et maintenant je porte un masque pour éviter les projections fécales. Souvent il y a une forme de réticence au départ, mais quand on analyse le sujet on s'aperçoit très vite que les mesures de protection n'handicapent pas le travail.

### Qu'est-ce qui permet de changer ses habitudes, de vaincre ses réticences ?

Deux choses essentielles : le partage d'expérience avec les collègues et la formation. Les gens sont intéressés par les formations de la MSA, parce que ça leur permet de protéger leur santé, ça apporte une amélioration technique ou économique, mais aussi plus de plaisir à

aller au travail dans de bonnes conditions et en sécurité. On associe aussi les jeunes de l'enseignement agricole à nos journées d'information, aux formations sur la contention. Mais malgré tout, la Santé-Sécurité au Travail fonctionne mieux quand les conditions économiques sont bonnes. Il faut trouver un intérêt économique à son travail et les dernières crises animales ont amené de l'inquiétude.

### En tant que Président du CPSNS quel message vous voudriez adresser aux exploitants éleveurs ?

- 1) Il faut garder espoir pour l'élevage.
- 2) On ne peut pas concevoir de se développer, d'avoir une taille d'élevage un peu importante sans prendre en considération la santé et la sécurité dans le travail. Vis-à-vis de nous-mêmes, des agents extérieurs et de nos salariés. A chaque fois qu'on modernise nos élevages il faut penser à la sécurité, s'informer, avoir la vision de son élevage, car ça fait partie de l'investissement. Ce qui compte c'est une bonne conception de l'installation.

### Votre message pour les conseillers en prévention ?

Ils doivent rester accessibles, car ils ont un rôle pivot pour l'aménagement quand ils se mettent en relation avec le technicien spécialiste des bâtiments. Il faut sans doute travailler avec les autres organisations professionnelles agricoles pour trouver comment les conseillers MSA pourraient intervenir

systématiquement sur tous les projets de bâtiments et apporter leur vision santé-sécurité. La question c'est : « Comment est perçu le conseiller en prévention MSA ? Quelle est la lisibilité de sa fonction ? » Le gros avantage du conseiller en prévention MSA c'est qu'il aide à trouver une solution d'aménagement autour d'un projet économique, sans avoir la pression d'un commercial, et il est impartial.

### Et votre message pour les partenaires de la MSA ?

Dans le conseil apporté aux éleveurs, souvent un conseil de nature technique, il ne faut pas oublier l'aspect Santé-Sécurité au Travail.

« Souvent il y a une forme de réticence au départ, mais quand on analyse le sujet on s'aperçoit très vite que les mesures de protection n'handicapent pas le travail. »

*Pascal Cormery est polyculteur-éleveur en Indre-et-Loire : 210 hectares, 50 vaches allaitantes, 600 places d'engraissement et la responsabilité d'une maternité collective de 700 truies. Il est par ailleurs Président du Comité de Protection Sociale des Non-Salariés de la MSA.*



### 5 / Filière hippique

Secteur au 6ème rang des notes de risque (4,36) avec une prédominance du rôle du cheval dans les accidents.

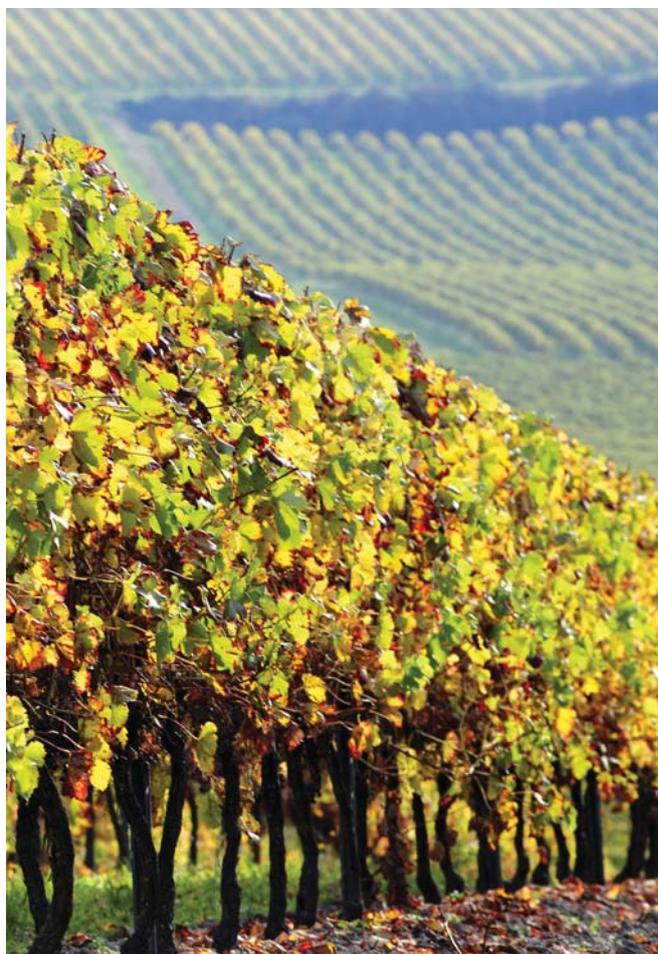
#### Projets en cours en 2011

- Etude sur la relation Homme – Animal.
- Réalisation de documents d'accueil des nouveaux embauchés.
- Suivi de la normalisation des EPI (gilets, casques, etc.).

#### Projets prévus

- Réalisation de supports en lien avec l'étude sur la relation Homme – Animal (ADN Risque animal et zoonoses).
- Mise en place d'une formation de formateur sur l'approche et le travail en sécurité avec les chevaux (ADN Risque animal et zoonoses).
- Normalisation des sulkies d'entraînement.

**CNOP Filière ayant fait une demande en 2010 d'une 1ère convention d'objectifs**



### 6 / Filière Viticulture

En 3ème position parmi les secteurs les plus à risque (note de risque 7) et 1er secteur pour le nombre de TMS reconnus.

Les activités de viticulture sont liées aux activités de vinification. Pour cette filière complexe, la MSA agit par terroir.

#### Projets en cours en 2011

- Etudes de terrain : identifier les déterminants des situations de travail générateurs de TMS.
- Mise à jour des référentiels pédagogiques en viticulture œnologie en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture.

#### Projets prévus

- Poursuite du transfert du module formation « Prévention des TMS du membre supérieur en viticulture » aux conseillers en prévention, médecins du travail et relais professionnels afin de démultiplier l'intervention en entreprise.



## « Quand le médecin du travail ou les conseillers en prévention de la MSA parlent des TMS, le message passe mieux. »

### Quelle est le niveau de connaissance des troubles musculosquelettiques chez vos salariés ?

Nous avons un CHSCT et un CE et les salariés sont sensibilisés lors des visites médicales. Avec le CHS et la MSA, nous avons mis en place des formations et des mesures de prévention, par exemple les sécateurs électriques. Le niveau de connaissances et d'information est bon, comme dans les très petites entreprises viticoles de la région d'ailleurs. L'Union Girondine sensibilise beaucoup les encadrants aux TMS : dans le Médoc la viticulture prime, et c'est maintenant très bien relayé dans la presse. Il y a une dizaine d'années nous avons eu quatre employés opérés du canal carpien, et aussi des problèmes de dos, ça aide à convaincre.

### Quelles innovations ces dernières années ?

Les sécateurs électriques, les sécateurs ergonomiques avec poignées tournantes, les formations à l'affilage de la MSA. On s'est aperçu que les maladies de la main, comme les tendinites, étaient essentiellement dues à un mauvais entretien des sécateurs. Dans le milieu viticole il y a beaucoup d'empirisme : des salariés présents depuis très longtemps affûtent encore à la pierre. Les formateurs relais, les conseillers en prévention et les médecins du travail MSA ont expliqué comment les troubles arrivaient, ils ont fourni des affiloirs, mais certains salariés ont continué avec la pierre, ayant du mal à acquérir une nouvelle technique. En viticulture, certains modes opératoires sont ancrés très profondément ; ils viennent du père du salarié par exemple, et la remise en question est difficile.

### Et sur le plan de l'organisation du travail ?

Nos salariés sont responsables d'une parcelle qu'ils retrouvent chaque année, et ils sont mensualisés avec une prime à la qualité et au rendement. Mais ça peut être un problème par rapport aux TMS. Cette prime mise en place en 1988 permet au salarié de gagner très bien sa vie au moment de la taille, mais ça demande des efforts. Et ça peut se retourner contre nous, par exemple lors du travail d'ébourgeonnage, qui prend du temps, la prime peut pousser les salariés à aller trop vite et se fatiguer la main. C'est difficile de trouver le bon compromis. Lorsque je suis arrivé dans la propriété le nombre de pieds par jour variait de 300 à 800 suivant les personnes, et c'était problématique. Aujourd'hui une personne gagne bien sa vie en faisant une journée normale, mais parfois je suis obligé de freiner certains. C'est compliqué : pour motiver on est obligés de donner un objectif avec une prime qualité, et certains travaillent à fond et prennent des risques avec les TMS. On a dû mettre un quota haut pour limiter le nombre de pieds par jour. On fournit aussi des sièges pour tailler assis et limiter les problèmes de dos. Je conseille de varier les tâches, les outils, d'alterner les phases de travail, mais c'est aussi au salarié de doser son effort et de se responsabiliser.

### Est-ce que les salariés sont réceptifs aux conseils, aux formations ?

Il faut souvent un accident pour faire réagir. Par exemple pour le port de lunettes de sécurité lors de la taille, il y a parfois des blessures graves avec risque de perdre l'œil. Les conseillers et les médecins du travail MSA nous ont aidé à choisir des lunettes, là aussi il y a eu des résistances. On a eu le même souci avec le casque anti-bruit. La prise

de conscience reste difficile, et les habitudes sont fortes. Quand les salariés sont impliqués ça fonctionne bien, on l'a vu pour les produits phyto. Mais c'est compliqué de démontrer la puissance qu'il faut pour travailler avec une lame bien ou mal affûtée. Il faut faire confiance aux études qui existent, et certaines personnes ont du mal. Quand le médecin du travail ou les conseillers en prévention MSA parlent des TMS le message passe mieux. Pendant les vendanges manuelles on a quelques saisonniers, on a un livret d'accueil, on explique les bonnes postures et généralement on est écoutés. Les saisonniers ont envie de repartir en bon état.

### Quels sont les bons leviers pour réduire les TMS en viticulture ?

Essentiellement de bons outils (du matériel électrique qui facilite la taille, l'affilage des lames qui est fondamental) et l'organisation du travail. On peut aussi se préparer, faire des échauffements le matin, l'hygiène est importante, il faut boire suffisamment, s'habiller correctement et respecter les temps de pause pour récupérer.

### Comment travaillez-vous avec la MSA sur le risque TMS ?

Le CHS tous les trois mois permet d'analyser les problèmes rencontrés sur l'exploitation. Il y a des thèmes récurrents comme les TMS, les produits phyto, et la MSA propose les formations, le suivi.

L'information pour les salariés est de plus en plus précise, la sensibilisation est plus grande, les déclarations de TMS ont augmenté en Gironde. Mais chez nous la situation s'est bien améliorée ces dernières années, avec toutes les actions de prévention mises en place, beaucoup de piqûres de rappel et un gros suivi. C'est du long terme. On a du mal à trouver du personnel de qualité, alors il faut en prendre soin !

« On a du mal à trouver du personnel de qualité, il faut en prendre soin. »

*Pascal Philip est chef de culture au Château Clarke, un cru bourgeois du Médoc avec 134 hectares de vignes (propriété Baron Benjamin de Rothschild). Il organise tout le travail du vignoble, de la plantation à la livraison du raisin au chai.*



## 7 / Filière Forêts (Sylviculture et Exploitation de bois)

**Le secteur exploitation de bois est au 5ème rang avec une note de risque de 4,4 alors que le secteur de la sylviculture est loin derrière avec une note de 2,65.**

### Projets en cours en 2011

- Partenariat Label « Qualiterritoires » dans le secteur « Exploitations de bois ».
- Travaux sous l'égide du Ministère de l'Agriculture avec les partenaires sociaux (sous-commission agricole du COCT) pour la rédaction d'un décret en Conseil d'Etat (issu de la loi « Forêt » de 2001) relatif à l'hygiène et à la sécurité dans les chantiers forestiers.
- Expérimentation sur le « câble synthétique » destiné au débardage des bois.
- Participation à l'Observatoire du risque Machines pour le volet forestier.

### Projets prévus

- Poursuite du partenariat pour le label « Qualiterritoires » (avec les entrepreneurs des territoires).
- Transfert des résultats de l'expérimentation sur le « câble synthétique ».
- Participation au projet de prévention des chantiers à proximité des lignes électriques (ADN Equipement de travail agricole).

**CNOP Les deux secteurs sont signataires de CNOP qui courent jusqu'en 2013**

## 8 / Filière Scieries

**Secteur au 7ème rang de la note de risque (3,8).**

Les risques spécifiques en scierie sont liés à l'utilisation des machines et engins, aux manutentions, aux manipulations des produits de transformation (planches, etc.) ainsi qu'aux nuisances environnementales (bruits, poussières, etc.).

### Projets en cours en 2011

- Parution d'un document accompagné d'une application informatique (Excel) sous forme d'un guide d'autodiagnostic des risques en scierie (réf. 10907).
- Les Ministères du Travail et de l'Agriculture ont associé la MSA, la CNAMTS, l'INRS et les fédérations professionnelles de la filière « Bois » à la rédaction d'une convention de partenariat sur le risque « Poussières de bois » en scierie, signée en 2010.

### Projets envisagés pour le prochain PSST

- Transfert au réseau SST du guide d'autodiagnostic des risques en scierie afin d'accompagner les scieries.
- Mise en œuvre de la convention de partenariat inter régimes pour la promotion et l'accompagnement des entreprises dans la lutte contre le risque lié aux « poussières de bois » en scieries.

**CNOP Scieries fixes (2008-2012)**

### 9 / Filière Paysagiste

**Secteur préoccupant, en plein développement, et comportant des activités à risque** (élagage, utilisation du petit matériel, travail à proximité des axes routiers). Secteur au premier rang de la note de risque (note de risque de 9,4). Fortes disparités entre les grands groupes, les PME qui emploient quelques salariés et les travailleurs indépendants.

#### Projets en cours en 2011

- Guide technique d'aide à la manutention en JEV.
- Développement d'argumentaires et outils dédiés pour intervenir en SST (notamment sur les sujets : travailleurs précaires, risques psychosociaux).
- Participation à la commission de suivi « Charte Qualité de la formation en élagage ».
- Participation à la mise en place de la formation courte « Grimper en sécurité dans les arbres au moyen de cordes » avec dispositif de test.
- Elaboration d'un guide pédagogique et de fiches « Sécurité des petits engins de chantiers JEV » (édition FAFSEA - partenaires UNEP/MSA).
- Mise à jour des référentiels pédagogiques en espaces verts en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture.

#### Projets prévus

- Participation au championnat de France des arboristes grimpeurs (concours national annuel).
- Participation à l'élaboration du module national de formation des élagueurs à l'« Assistance au blessé dans l'arbre ».
- Edition des recommandations pour aménager les Véhicules Utilitaires Légers en Espaces verts.

**CNOP Entreprises de paysage (2008-2012)**

### 10 / Filière Entreprises de travaux agricoles et ruraux

**Secteur qui se situe au 9ème rang selon la note de risque (3,4).**

**Entreprises de travaux agricoles (hors CUMA) :** elles se caractérisent par des risques liés à l'utilisation des machines et matériels agricoles, que ce soit en atelier ou sur les chantiers (contraintes gestuelles et posturales, chutes et plus globalement, contraintes liées à l'organisation du travail ou des chantiers).

#### Projets en cours en 2011

- Partenariat label Qualiterritoires dans le secteur des Entreprises de travaux agricoles.
- Mise à jour des référentiels pédagogiques en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture.

**CNOP Entreprises de Travaux Agricoles en cours de négociation pour un renouvellement (2011-2015)**

**CUMA - Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole :** secteur qui se caractérise par des risques liés aux travaux lors des chantiers de récolte (moisson, fénaison, vendange, ensilage, récolte de betteraves et de pommes de terre), aux travaux lors des traitements phytosanitaires, aux travaux en atelier. Pour les CUMA de diversification, les risques sont liés aux travaux réalisés dans les ateliers de transformation et/ou de conditionnement (TMS, contraintes posturales, organisation du travail, etc.).

**CNOP Travaux Agricoles et Ruraux Branche CUMA (2009-2013)**



### 11 / Filière Coopératives « Collecte, stockage, transformation de céréales, oléagineux et protéagineux – Approvisionnement »

A ce jour, cette filière dont la note de risque est l'une des plus faibles **reste prioritaire pour l'embauche de saisonniers (1,88 et 2,29 pour l'approvisionnement) et d'intérimaires. De nombreuses actions sont développées** : accueil des saisonniers, prévention lors des opérations de maintenance et nettoyage, prévention du travail isolé, prévention lors du chargement fer, prévention des contraintes gestuelles en LISA (Libre Service Agricole), etc.

#### Projets en cours en 2011

- Maquette de démonstration d'explosion de poussières.
- Réalisation de films de prévention en coopératives céréalières et d'un référentiel en partenariat avec Coop de France

#### Projets prévus

- Mise à jour des documents techniques existants (coopératives, stockage, approvisionnement).

### 12 / Filière Coopératives laitières

Cette filière, dont la note de risque est faible (2,65) reste également prioritaire **pour l'embauche de saisonniers et d'intérimaires. De nombreuses actions sont développées** : accueil des saisonniers, prévention lors des opérations de maintenance et nettoyage, prévention du travail isolé, prévention lors du chargement fer, prévention des contraintes gestuelles en LISA (Libre Service Agricole), etc.

#### Projets prévus

- Etude et accompagnement sur les TMS dans le secteur (ADN TMS).

#### CNOP Coopératives laitières (2009-2013)





« On ne peut pas concevoir une économie durable si l'on ne fait rien pour préserver la santé des personnes, y compris dans les TPE. »

### Quels sont les risques majeurs en coopératives ?

Dans les abattoirs, ateliers de découpe, ateliers de transformation de la viande, le risque TMS est très élevé. Pour les coopératives, on oublie souvent le risque routier pour les chauffeurs de camions et les technico-commerciaux qui sont à longueur d'année sur la route. Des risques sont liés aux saisonniers, par rapport à la façon de les accueillir. Les filières de l'agriculture ont absolument besoin des saisonniers et il y a beaucoup de petits accidents. Un salarié bien accueilli qui comprend ce que fait l'entreprise, qui comprend son poste, sera moins exposé aux risques. Un autre risque, vraiment d'actualité, est lié à l'employabilité des salariés vieillissants et des seniors, avec l'allongement des durées de carrière. Quant il y a des arrêts c'est un coût important pour l'entreprise, il peut y avoir déclaration d'inaptitude, ou rupture et ça a un coût.

### Quels sont les obstacles ?

On se cache derrière les arguments économiques, ce n'est pas une raison suffisante. On ne peut pas concevoir une économie durable si l'on ne fait rien pour préserver la santé des personnes. La notion d'économie durable doit intégrer la non altération de la santé et de la longévité des salariés. On pense protection de l'environnement à cause de la pression des médias, mais la santé des acteurs dans une entreprise, la préservation de leur intégrité physique, ça doit être une priorité qui engage. Les TPE cherchent des compétences, veulent les garder, mais on n'est pas sûrs que tout aille dans ce sens-là. Les acteurs se renouvellent perpétuellement, chefs d'entreprise comme salariés changent de poste et pour les actions de prévention il faut répéter, recommencer.

### Quel est la conscience aujourd'hui dans les TPE (très petites entreprises) de cette notion de santé au travail ?

Les responsables de petites entreprises dans le secteur agricole ont souvent l'image de la contrainte, et il faut démystifier et vulgariser les actions de prévention. C'est difficile, c'est contraignant, il faut regarder l'aspect positif : préserver la santé de ses salariés c'est préserver l'activité de l'entreprise. Il faut migrer de la contrainte administrative et réglementaire à la valeur ajoutée de travaux qui respectent la santé des salariés, et la performance de l'entreprise en découlera. Pour les TPE la vision à long terme n'est pas évidente : l'altération de la santé et les accidents du travail c'est toujours pour les autres.

### Quelles seront les clés de la réussite et les points de vigilance pour le prochain Plan SST ?

La façon dont la MSA aborde les choses, en pluridisciplinarité, avec un regard sur la santé et l'amélioration des conditions de travail, c'est efficace. L'enjeu est d'arriver à animer le réseau des TPE. Une coopérative de 1 000 salariés répartis sur un département, ou 2 500 salariés dans des exploitations agricoles, ça peut vouloir dire des centaines de lieux de travail. C'est un challenge de trouver les méthodes qui engageront les TPE à améliorer leurs modalités de fonctionnement. L'atout de la MSA c'est les conseillers en prévention. Il faut qu'ils soient en contact avec un maximum d'entreprises dans une approche de conseil et de service. Mais la perception pour le

responsable d'une TPE : "La MSA c'est essentiellement le prélèvement des cotisations", et c'est tenace. La MSA est mobilisée pour être plus proactive. Connaître, rencontrer, convaincre un très grand nombre de toutes petites entreprises sur tout le territoire, c'est un challenge pour le mandat 2011-2015.

C'est un travail de longue haleine et il faut arriver à développer une ambiance générale où la sécurité et la santé au travail sont prises en compte comme une priorité. Chez les salariés les risques sont banalisés avec le temps, on améliore la prévention quand il y a des conseils répétés, et il faut arriver à dépasser l'idée de l'obligation. Un autre aspect du Plan SST, un axe majeur, c'est qu'on puisse interpeller très tôt les jeunes en formation.

### En tant que président du CPSS de la CCMSA, quel est le message fort que vous voudriez faire passer aux salariés agricoles ?

Tout mettre en œuvre pour protéger son capital santé et sa longévité. Regarder l'aspect santé au travail comme un atout, en relativisant les contraintes de la sécurité au travail. Penser à demain, faire sa carrière sans « manger » son capital santé.

### Le message pour les équipes SST ?

Rester à l'écoute des salariés et des chefs d'entreprise, tout mettre en œuvre pour que les messages soient les plus efficaces possible. Les conseillers en prévention sont des experts, leurs conseils sont pertinents. Ce qui est rassurant sur l'efficacité de la prévention c'est que les accidents baissent.

### Et pour les partenaires du monde agricole ?

Travailler ensemble, voire à long terme, et redire que travailler sur la Santé-Sécurité au Travail c'est préserver la pérennité de l'entreprise. Il n'y a pas d'économie durable sans préservation de la santé et de la longévité des salariés. Que ferez-vous d'une planète où l'environnement sera mieux protégé mais où les gens se seront tués au travail ? Les conseillers en prévention font un travail complexe, leur force c'est le contact avec les petites entreprises. Il ne faut rien lâcher et rester très déterminés.

« La façon dont la MSA aborde les choses, en pluridisciplinarité, avec un regard sur la santé et l'amélioration des conditions de travail, c'est efficace. »

*Pierre Berthelot, technicien d'élevage dans les Deux-Sèvres, a évolué à travers plusieurs métiers au sein de la CAVAC, Coopérative Agricole Vendéenne d'Approvisionnement, de ventes de Céréales et autres produits agricoles. Il est par ailleurs Président du Comité de Protection des Salariés de la MSA.*

### 13 / Filière Traitement de la viande de boucherie

Secteur au 8ème rang de la note de risque (note de risque 3,7). Fortes disparités entre les grands groupes et les PME qui emploient quelques salariés. **Activité pour laquelle la fréquence d'apparition des TMS est la plus élevée dans le domaine agricole avec 43 TMS déclarés pour 1 000 salariés (moyenne 2003-2007).**

**Les TMS sont liés aux mouvements répétitifs, aux contraintes posturales dans les processus de transformation de la viande, au travail dans le froid et plus globalement à l'organisation du travail.**

#### Projets en cours en 2011

- Finalisation et valorisation d'un projet d'étude intervention en ergonomie dans le cadre d'une action multi partenariale de prévention des TMS dans un abattoir de bovins, proposant une approche originale centrée sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines. Modélisation et transfert des résultats à d'autres entreprises de la branche. Valorisation des résultats dans les réseaux professionnels, institutionnels et scientifiques.

*CNOP Traitement de la viande de boucherie (2008-2012)*



### 14 / Filière Conserveries

Cette filière a une note de risque faible (1,64). Dans ce secteur on enregistre cependant des TMS dus à la manutention de charges et/ou à des contraintes gestuelles et posturales importantes ainsi que des nuisances environnementales (bruit, humidité, ambiances chaudes ou froides, vibrations, éclairage, ventilations, courants d'air, etc.)

*CNOP Conserveries de fruits et légumes Section conserveries, produits transformés (2009-2013)*

### 15 / Filière Vinification

Cette filière a une note de risque faible (1,73). L'activité vinicole est concernée par les risques de chutes en cave (travaux en hauteur et changements de niveaux : escaliers, échelles), ainsi que les risques liés aux dégagements de gaz dus à l'activité de vinification et à l'utilisation des produits chimiques.

#### Projets en cours en 2011

- Finalisation des outils de sensibilisation au risque CO2 en cave vinicole.
- Etude sur la Prévention du risque routier pendant les vendanges : état des lieux selon les terroirs viticoles à travers une approche ergonomique puis mise en œuvre d'une stratégie de prévention.
- Mise à jour des référentiels pédagogiques en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture.

*CNOP Vinification (2008-2012)*





### 16 / Filière Traitement de la viande de volaille

Secteur au 8ème rang de la note de risque (note de risque 3,7). Fortes disparités entre les grands groupes et les PME qui emploient quelques salariés. **Activité pour laquelle la fréquence d'apparition des TMS est la deuxième plus élevée dans le domaine agricole, avec 38 TMS déclarés pour 1 000 salariés (moyenne 2003-2007).**

Les TMS sont liés aux mouvements répétitifs, aux contraintes posturales dans les processus de transformation de la volaille, au travail dans le froid et plus globalement à l'organisation du travail.

**CNOP Abattoirs, ateliers de découpe et centre de conditionnement de volailles (prévue)**



### 17 / Filière Services de remplacement

**Secteur qui se caractérise par des risques liés à la pénibilité du travail auxquels sont exposés les salariés au cours de leur mission de remplacement :** risques psychosociaux auxquels s'ajoutent les risques liés aux animaux et à l'utilisation des machines et matériels agricoles, que ce soit en atelier ou sur les chantiers de travail (contraintes gestuelles et posturales, chutes et contraintes liées à l'organisation du travail ou des chantiers). Note de risque : 1,56.

**CNOP Services de remplacement (2010-2014)**



## LES ACTEURS

SUR LE TERRAIN, LES 35 MSA ONT LA VOLONTÉ DE S'ENGAGER DURABLEMENT POUR UN OBJECTIF COMMUN : LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS AGRICOLES



46:  
Les professionnels de la SST

49:  
Les partenariats



### Avec les équipes SST, continuer à protéger la santé physique, mentale et sociale des professionnels de l'agriculture.

Pour réussir sa mission de service public, la MSA s'appuie sur trois valeurs fortes : la promotion de l'homme au travail, la proximité et l'accompagnement. Elle agit en permanence sur tous les leviers de l'entreprise et les équipes SST (médecins du travail et conseillers en prévention) jouent un rôle fondamental dans la prévention des accidents de travail, le maintien et/ou l'amélioration de l'état de santé, l'accompagnement, l'information et la formation.

Prévenir les risques c'est à la fois agir sur le contexte de travail global et protéger individuellement chaque professionnel. Les actions sont développées envers tous les actifs, entreprises et secteurs agricoles.

### **Au plus près du terrain, poursuivre et enrichir une expertise unique en Europe dans la connaissance et l'évaluation de la santé au travail en agriculture**

Expert européen dans le secteur de la prévention en agriculture, la MSA doit renforcer sa capacité à identifier de plus en plus finement les circonstances des accidents et des maladies professionnelles, et à anticiper les risques nouveaux ou émergents.

Les informations collectées, les enquêtes, ainsi qu'une veille active sur les études et la recherche scientifiques contribuent à améliorer en permanence les capacités d'alerte sanitaire de l'institution.

Depuis la mise en place d'outils informatiques nationaux, l'accès aux données est une aide réelle à la décision pour les équipes SST.

Le suivi de la prévention des risques professionnels, l'observatoire du risque machinisme, des TMS, les réseaux de zoonosurveillance et Phyt'attitude permettront de continuer à élaborer des stratégies adaptées à la réalité du travail et aux populations concernées, y compris les plus fragilisées.

### La MSA développe une approche globale de la Santé-Sécurité au Travail et aborde la prévention primaire, secondaire et tertiaire

#### **La question du Handicap**

Le maintien dans l'emploi, l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés représentent un volet important de l'action des services SST.

L'approche pluridisciplinaire et complémentaire des médecins du travail et des conseillers en prévention est un atout de la MSA dans le domaine du handicap. L'insertion des services SST dans le guichet unique MSA avec les services sociaux et les contrôles médicaux en est un autre.

La MSA a contractualisé avec les pouvoirs publics et l'Agefiph pour affirmer son engagement en faveur des travailleurs handicapés de l'agriculture.



### Des compétences reconnues en secourisme

La MSA est très impliquée dans la formation de sauveteurs secouristes du travail d'autant plus que les formations secourisme du travail se conjuguent aujourd'hui avec une approche globale de la Santé-Sécurité au Travail et la mise en œuvre des principes de prévention. Ce sont plus de 14 800 sauveteurs formés et recyclés chaque année.

Pour cela, la MSA gère un réseau de 780 moniteurs, salariés d'entreprises, conseillers en prévention ou enseignants ; ils interviennent dans les entreprises et établissements agricoles.

### Au quotidien, renforcer la concertation et les démarches participatives, mutualiser les expériences réussies et mobiliser tous les réseaux.

La démarche Santé-Sécurité au Travail doit continuer à reposer sur la concertation, l'engagement et un partage des responsabilités : intervention dès l'amont, participation des professionnels concernés, autonomie des grandes entreprises, action collective dans les petites entreprises, mobilisation des élus MSA.

L'intervention en amont répond aux besoins et attentes et permet de diminuer les dysfonctionnements : formation de base, formation sur le terrain, lors de la conception des unités de travail, formation continue des exploitants.

La démarche participative ouverte à tous les acteurs de l'entreprise, soutenue par les conseillers en prévention et les médecins du travail, doit être relayée par les CHSCT et CPHSCT et lors des actions d'Evaluation des Risques (ERP).

**Les grandes entreprises** bénéficiant déjà de moyens dédiés et de l'accompagnement des équipes SST, doivent poursuivre la mise en place des politiques de prévention coordonnées pour l'ensemble de leurs entreprises. La formation, l'information, les échanges entre dirigeants d'entreprises, l'accompagnement des préventeurs d'entreprises et des animateurs relais sécurité, la responsabilisation de l'encadrement, la dynamisation des CHSCT, contribueront à renforcer leur autonomie à moyen et long terme.

**Pour les petites entreprises**, la dynamique de partenariat devra favoriser l'expression des participants et le travail avec les réseaux. La formation des chefs d'entreprises, les outils d'autodiagnostic, l'accompagnement de projets par branche / secteur / bassin de production, la valorisation d'expériences réussies, permettront l'acquisition de compétences pour développer la SST.

Le développement de l'emploi à temps partagé nécessitera de se rapprocher des structures d'emploi pour développer des actions de prévention à destination des salariés occasionnels. L'accompagnement individuel sera centré sur le conseil et les projets.

L'efficacité des actions SST est renforcée par la mobilisation des élus MSA et leur connaissance du milieu professionnel. Afin de les appuyer dans leur rôle de relais SST, la MSA continuera à développer formations dédiées et argumentaires.

Au cours des dernières années une offre de service beaucoup plus lisible et une communication très dynamique ont permis de forger une image positive de la SST auprès de ses publics et partenaires.

L'évaluation reste nécessaire pour continuer à mesurer les impacts du plan et piloter les orientations. La confiance et la reconnaissance acquises doivent bénéficier à toute l'institution dans son dialogue avec les pouvoirs publics et la tutelle.

### Les professionnels de la SST

Porteurs d'une vision moderne de la prévention, 600 experts (médecins du travail et conseillers en prévention) accompagnent entreprises et salariés sur tout le territoire. Près de deux millions de personnes sont concernées.

Les actions du plan SST 2011-2015 s'inscrivent en complément des actions obligatoires du médecin du travail et du conseil fourni aux entreprises pour appliquer la réglementation dans les domaines techniques. Médecins du travail et conseillers en prévention remplissent pleinement leur rôle pour faciliter la mise en œuvre de la législation du travail qui évolue continuellement.

La conjugaison des compétences, l'articulation des moyens et le partage de connaissances entre médecins du travail et conseillers en prévention doivent continuer à renforcer l'efficacité des préconisations en prévention. Les projets qui

mêlent actions collectives et individuelles et les interventions communes permettront d'augmenter la vigilance sur l'apparition de nouveaux risques.

Les 250 conseillers en prévention et les 350 médecins du travail de la MSA ont des compétences :

- dans les domaines techniques et réglementaires (risques chimiques, risques biologiques, risques techniques), la réglementation et le droit du travail, le risque routier, le sauvetage et le secourisme
- en méthodologie de prévention (ergonomie, psychologie du travail, analyse en hygiène et sécurité, approche psychosociologique des situations de travail, conduite de projet et démarches participatives)
- dans la connaissance des filières professionnelles, leur évolution et dans les nouveaux dispositifs mis en place
- sur les aspects relationnels, la communication, l'écoute, l'analyse de la demande et l'ingénierie pédagogique.

Grâce aux visites médico-professionnelles, diagnostics de prévention, études spécifiques, formations, ainsi qu'à l'évaluation des risques, les experts SST permettront aux entreprises de réussir leur projet d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques.



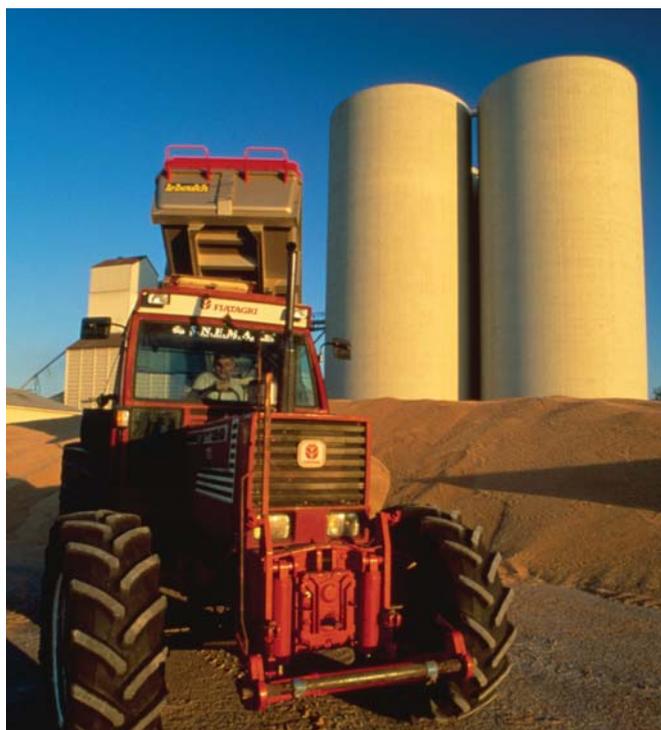
## Les partenaires de la santé et sécurité au travail

### Le partenariat externe est indispensable pour mener une politique de santé et sécurité au travail efficace

La MSA, organisation professionnelle agricole, a toujours développé des partenariats avec les professionnels de l'agriculture, que ce soit le syndicalisme, les filières, les organismes de conseil et de formation, les organisations professionnelles et techniques, les organismes de R&D ou bien avec les fournisseurs de l'agriculteur (concepteurs, fabricants, distributeurs, etc). Ces professionnels de l'agriculture (salariés ou exploitants) apportent leur connaissance du milieu, du métier et l'expression de leurs besoins. Sans l'adhésion des intéressés, aucune politique de prévention ne peut se mettre en place : c'est la démarche participative engagée par la MSA.

Les projets et l'activité pérenne nécessitant des compétences multiples, le partenariat externe permet à la MSA de mobiliser des compétences complémentaires aux siennes. Elle œuvre notamment avec :

- les organismes de recherche spécialisés en Santé et/ou Sécurité au Travail : INRS, ANACT, ARACT, OPPBTP, sociétés de médecine du travail pour mutualiser les savoirs et les méthodes d'action
- les agences sanitaires (InVS, AFSSET, AFSSA, etc.) pour la veille sur certains risques et pathologies liés au travail, l'évaluation des risques et l'avancée des connaissances
- des intervenants techniques pour l'amélioration et la normalisation des équipements de travail et la prévention de risques particuliers (Agence française de normalisation, Union de normalisation de la mécanique, Electricité Réseau Distribution France, etc.)
- les pouvoirs publics : Ministères de la Santé, de l'Agriculture, du Travail et des Transports pour l'élaboration et la vulgarisation des textes réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail
- les autres régimes de protection sociale : CNAMTS, CARSAT, RSI, régimes spéciaux (fonction publique d'Etat ou territoriale, SNCF, etc.) entre autres pour le développement de programmes d'action communs.



- les universitaires de santé au travail, les consultations de pathologie professionnelle, notamment pour la formation initiale et continue des personnels des services de Santé-Sécurité au Travail
- les équipes de recherches : INSERM, CNRS, INRA, CEMAGREF, centres nationaux de référence, groupements de recherche au sein des services hospitaliers, laboratoire de santé travail et d'ergonomie au sein des Universités, pour leurs compétences scientifiques, épidémiologiques, ergonomiques
- les organismes de développement agricoles pour intégrer la dimension SST dans l'approche technique des activités agricoles.



LES ACTIVITÉS PÉRENNES ET LE PILOTAGE DU PLAN

# SE DONNER TOUS LES MOYENS POUR RÉUSSIR



51:

Des ressources et des compétences spécifiques pour soutenir le réseau

51:

Hier, aujourd'hui, demain : des outils pour une vision à long terme

52:

La mise en œuvre partagée des actions du Plan

## Des ressources et des compétences spécifiques pour soutenir le réseau

### Assistance

Les conseillers en prévention et les médecins du travail consacrent une partie importante de leur temps à dispenser des conseils auprès des professionnels qui les sollicitent et la Caisse Centrale propose une assistance soutenue au réseau, tant dans le domaine de l'information que de l'accompagnement de projet.

### Formation

La MSA s'attache à faire évoluer son offre de formation pour lui donner la cohérence et la pertinence maximales pour tous les acteurs de la SST :

- déploiement de la stratégie en objectifs opérationnels
- développement des compétences du réseau afin de partager des méthodologies de sensibilisation et d'intervention efficaces dans les nombreuses formations dispensées sur le terrain par les conseillers en prévention et les médecins du travail.

### Communication

Pour plus de lisibilité sur l'offre de service Santé-Sécurité au Travail de la MSA, et une meilleure visibilité des actions spécifiques menées auprès des adhérents, une campagne de valorisation nationale sera organisée chaque année sur une thématique d'actualité.

Chaque campagne sera orchestrée et portée au niveau national par l'institution MSA : avec de l'achat d'espace pour des encarts presse et de l'affichage dans les journaux nationaux et locaux, en lien avec les services SST et les services de communication des MSA, la campagne s'appuiera sur les relais partenaires du milieu agricole et rural. Des partenariats de diffusion nationale seront engagés avec possibilité de reprise sur des supports locaux.

Chaque campagne sera également accompagnée d'une méthodologie qui sera à déployer par les conseillers en prévention et / ou médecins du travail, afin que la MSA soit en mesure de répondre sur le terrain aux demandes et sollicitations des adhérents, des partenaires et de développer l'offre de service liée à la campagne de promotion.

Par ailleurs, la MSA valorisera ses actions en participant à de nombreux événements : manifestations, salons, congrès nationaux et locaux. Elle organisera elle-même des journées thématiques pour échanger avec les partenaires et l'ensemble de son réseau.

## Hier, aujourd'hui, demain : des outils pour une vision à long terme

### Statistiques

La disponibilité de données chiffrées, suivies, portant sur les populations protégées et sur leurs accidents et maladies liés au travail est indispensable pour éclairer le choix des orientations des programmes d'action et pour leur évaluation.

Aussi la MSA dispose-t-elle de bases de données statistiques et de logiciels spécifiques pour les exploiter. La création des bases et leur mise à jour, leur exploitation et l'analyse des données font l'objet d'une collaboration permanente entre les

services des MSA, l'informatique institutionnelle, et à la CCMSA de la Direction des Etudes, des répertoires et des statistiques et de la Direction de la Santé.

Les données générales, issues de l'exploitation des déclarations d'accident ou de maladie, donnent lieu à des publications (« Le risque d'accident des salariés agricoles », « L'observatoire du risque TMS », etc). Elles constituent également une source d'information ponctuelle et pour la recherche sur l'origine des accidents et des maladies. Pour ce qui concerne les salariés, ces données sont accessibles dans toutes les MSA grâce au système d'information SST (SID SST des salariés). Un nouveau « SID », concernant les non salariés, devrait être opérationnel dès 2011.

Des informations descriptives des décès dont sont victimes les assurés font par ailleurs l'objet d'un questionnement systématique et d'une expertise de la part des services SST. Une synthèse est diffusée chaque année.

Les enquêtes réalisées par les services SST et celles auxquelles ils apportent une contribution génèrent d'autres sources d'information utiles, notamment pour la recherche de nouvelles pistes et modalités d'action.

Enfin, les données statistiques servent aussi à la tenue de tableaux de bord et à l'information des partenaires de la MSA : pouvoirs publics, partenaires sociaux, chercheurs, journalistes, enseignants et étudiants, etc.

### Veille

Pour être en prise constante avec l'actualité, pour anticiper les évolutions techniques, scientifiques et réglementaires et de normalisation, une veille est orchestrée avec beaucoup de dynamisme par la Caisse Centrale, notamment au travers de veilles thématiques sur les grandes priorités du plan.

De multiples canaux seront utilisés, à la fois pour recueillir les informations et surtout pour les partager avec tout le réseau, notamment au travers d'une batterie d'outils : intranet institutionnel, brèves SST, module questions / réponses, site santé sécurité en agriculture, etc.

### Recherche

La MSA mène des enquêtes afin de mieux connaître l'évolution des risques et participe à des études épidémiologiques. Elle surveille également l'ensemble des nuisances et expositions et leurs effets sur la santé. Elle participera à des enquêtes d'ampleur comme Coset, Agrican, SUMER, etc.

La MSA s'est dotée d'observatoires spécifiques sur les risques en agriculture : Phyt'attitude qui recense les symptômes liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, la Zoonosurveillance, l'observatoire des TMS, ou bien l'Observatoire des Risques Professionnels du Machinisme Agricole.

## La mise en œuvre partagée des actions du Plan

### Rapports d'activité

Les sources d'information sur la mise en œuvre du plan SST au travers d'actions annuelles, tant au niveau de la Caisse Centrale que des MSA locales, sont consignées au travers de rapports d'activité et de gestion de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

### Evaluation

Grâce à des supports d'enquêtes communs, l'évaluation des résultats des actions se fera de manière régulière et harmonisée, particulièrement sur les actions liées aux ADN et aux AMI.

Un bilan de l'évaluation des actions et de l'organisation mise en œuvre sera réalisé en fin de plan afin d'orienter le choix des priorités pour le prochain plan.

### Pilotage du plan

Ce plan a été construit au travers d'une démarche participative avec les acteurs SST de la MSA : la Caisse Centrale et les référents plan SST des MSA (enquêtes, rencontres avec les équipes SST, cercles des référents SST du Plan).

Il s'appuie sur :

- l'évaluation du plan SST en agriculture 2006-2010
- les orientations des Pouvoirs Publics (projet de Plan de Santé Travail 2, plan Santé Environnement 2 PNSE2, plan cancer, etc.)
- la connaissance des risques dans le milieu agricole.

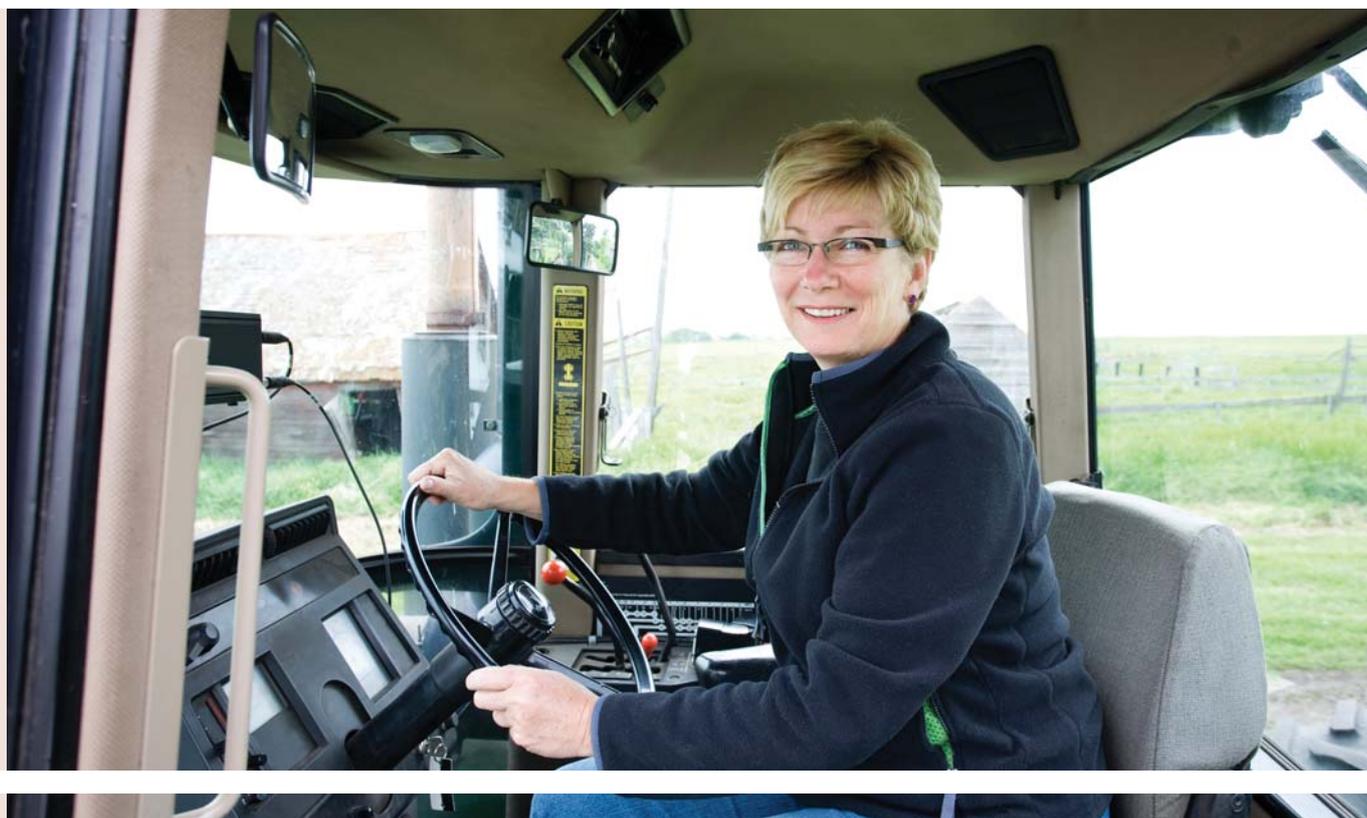
Un Comité de Pilotage du Plan (CPP) au niveau national définit la stratégie d'intervention. Il assure la mise en œuvre des actions du plan et leur mutualisation au travers de systèmes d'information pertinents. Le CPP est composé de personnes décisionnaires de la Caisse Centrale dans le domaine de la SST.

### Fonds de la SST

Trois fonds sont dédiés au financement de la prévention des risques professionnels :

- le fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés agricoles
- le fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des non-salariés agricoles
- le fonds des conventions d'objectifs pour financer les contrats de prévention.

La Santé au Travail fait l'objet d'un financement spécifique, avec des modalités de centralisation des recettes issues des cotisations et de redistribution aux services de santé au travail.



## Une approche unique, experte et pragmatique sur les questions de santé au travail du monde agricole



En tant que seul régime de protection sociale en Europe intégrant santé au travail et prévention des risques professionnels, **la MSA conserve une position privilégiée et stratégique qui lui permet de se concerter avec de nombreux partenaires et d'influer sur les politiques de santé et de sécurité au travail.**

Son guichet unique, autre particularité, favorise au quotidien la prise en charge globale des questions de santé de plus de deux millions d'actifs et la bonne synergie des actions dans les 35 MSA. Secteur en profonde mutation, le monde agricole est traversé par les débats sur la santé et la qualité de vie au travail, les conditions de vie professionnelle, l'usure au travail et le maintien dans l'emploi. Et au-delà de la question du travail dans la société de demain, se pose la question de la place de l'agriculteur et de l'entreprise agricole.

Les prises de conscience – relativement récentes – sur les pollutions environnementales, la qualité alimentaire et la santé humaine ont permis à la MSA de communiquer dans l'espace public les résultats exemplaires de son approche SST et de sa politique de prévention des risques professionnels.

**Néanmoins, il reste beaucoup à faire, et l'innovation sera sans doute autant culturelle et sociale que technique.**

A travers ce plan ambitieux 2011-2015, la MSA continuera à développer ses actions en les ajustant aux besoins réels des entreprises agricoles, et à mettre en œuvre des solutions réalistes et pragmatiques pour améliorer la qualité de vie au travail de tous les actifs de l'agriculture, chefs d'entreprise et salariés. Les 600 experts de la Santé-Sécurité au Travail continueront à porter un regard innovant sur les déterminants de la santé, en optimisant leurs pratiques d'intervention, en partageant leurs compétences et en mutualisant leurs connaissances. Ils interviendront en groupes projets sur tout le territoire, en appui des chantiers nationaux et locaux.

La conjugaison de tous ces atouts permettra à la MSA d'affirmer encore plus sa présence, sa notoriété et son image auprès du monde agricole, et au-delà.

**Secteur essentiel de l'économie française, l'agriculture repose sur la vitalité, le dynamisme et la productivité des agriculteurs : aussi leur santé et leur sécurité sont-elles une priorité pour la MSA.**

**Philippe Laffon**

*Directeur santé de la Caisse Centrale de MSA*

**La Caisse Centrale de MSA et la Direction de la Santé remercient vivement pour leur participation à cette brochure :**

**Pierre Berthelot (p.42)**

Technicien d'élevage dans les Deux-Sèvres, il a évolué à travers plusieurs métiers au sein de la CAVAC, Coopérative Agricole Vendéenne d'Approvisionnement, de ventes de Céréales et autres produits agricoles.

Il est par ailleurs Président du Comité de Protection des Salariés (CPSS) de la MSA, dont la mission est centrée sur la réflexion approfondie et les réponses apportées aux problématiques de la protection sociale des salariés agricoles. C'est un laboratoire d'idées, notamment pour la prévention des risques professionnels.

**Pascal Cormery (p.25)**

Polyculteur-éleveur en Indre-et-Loire : 210 hectares, 50 vaches allaitantes, 600 places d'engraissement et la responsabilité d'une maternité collective de 700 truies.

Il est aussi Président du Comité de Protection Sociale des Non-Salariés (CPSNS) de la MSA, dont la mission est de préparer la politique de protection sociale des exploitants agricoles. C'est un lieu de concertation où se construisent les propositions transmises au conseil d'administration.

Tout comme le CPSS, le CPSNS émet un avis sur les mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires.

**Fabien Coutarel (p.11)**

Enseignant chercheur à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, ergonomiste, collabore régulièrement avec la MSA. Ses thématiques de recherche concernent la santé au travail, l'intervention sur les milieux de travail et les troubles musculosquelettiques.

**Barbara Dekeyser (p.10)**

Directrice d'une petite structure espaces verts en zone non agricole dans l'Eure-et-Loir, elle offre des prestations de services autour des travaux de désherbage et de soins aux arbres.

**Mélanie Douillet (p.27)**

Conseillère en prévention de la MSA de Marne-Ardenne-Meuse, elle est responsable d'une mission « enseignement » et « jeunes installés ». Elle a participé à la réflexion sur la déclinaison locale du Plan Santé Travail2 national.

**Philippe Laurent (p.16)**

Médecin du travail depuis plus de vingt ans, il est responsable du service santé au travail de la MSA Ardèche-Drôme-Loire. Il intervient beaucoup sur les troubles musculosquelettiques et les risques psychosociaux. Depuis les années 90 il observe l'apparition progressive des RPS et la montée des violences internes sur les lieux de travail.

**Pascal Philip (p.38)**

Chef de culture au Château Clark, cru bourgeois du Médoc avec 134 hectares de vignes (propriété Baron Benjamin de Rothschild), il organise tout le travail du vignoble, de la plantation à la livraison du raisin au chai.

**Valérie Pueyo (p.31)**

Chercheuse associée au CREAPT\* depuis 1994 et maître de conférence en ergonomie à l'Institut du Travail de l'Université Lyon 2. Sa thématique de travail porte sur les liens entre travail et santé. Elle a participé à l'enquête AgriQuadra de la MSA (2007-2010) sur les salariés agricoles.

\* Groupement d'intérêt scientifique (GIS), avec des partenaires publics et privés.

**Philippe Raymond (p.25)**

Conseiller en prévention de la MSA Auvergne depuis une dizaine d'années, il intervient principalement auprès des petites structures agricoles et forestières de l'Allier. Leur grande hétérogénéité est une des difficultés de son travail. Depuis trois ans il est chargé de mission Sécurité routière\*.

\* La MSA participe au Comité de pilotage national du risque routier professionnel.

**Philippe Vannier (p.17)**

Directeur de la Santé animale et du bien-être des animaux à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail\* (Anses), qui assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence en santé humaine, santé et bien-être animal, et santé végétale. P. Vannier assure la coordination entre les laboratoires de recherche, les autres directions de l'évaluation des risques et l'agence nationale du médicament vétérinaire. Il est expert auprès de l'EFSA (European Food Safety Authority) qui a dans son champ la santé animale.

\* Etablissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.



---

### **Equipe projet de la conception du Plan SST**

#### **Comité de pilotage :**

Geneviève Abadia, Annie Adjemian, Magalie Cayon, Mathias Colson, Yves Cosset, Christophe David, Sylvie de la Fabrègue, Laurent Estève, Catherine Gonzalez, Jean-Pierre Grillet, Frédérique Jacquet-Libaude, Jean-Paul Larrat, Patrice Noraud, Bernard Marchand, Adeline Pornin.

#### **Coordination :**

Frédérique Jacquet-Libaude, Service Promotion et Formation en Santé.

#### **Rédaction et interviews :**

Véronique Mermaz

#### **Design :**

[www.trebuchetcreative.co.uk](http://www.trebuchetcreative.co.uk)

#### **Photos :**

Patrick Box, Alain Caste, Sylvain Cambon, Laurent Estève, Daniel Eugène, Anne-Marie Lafay, Téo Lannié, Joseph Marando, Michel Monsay, J.Michel Nossant, Luc Pérénom, Sylvain Saustier, Christian Watier / ccmsa service images – Cultura Images Jupiterimages / ccmsa service images – Tamara Bauer, Mary Gascho, Gyula Gyukli, iofoto, Michael Krinke, Daniel Mar, Vicki Reid, Susan H.Smith / Istockphoto – Anses (p.17) – DR.

**MSA Caisse Centrale**  
Les Mercuriales  
40, rue Jean Jaurès  
93547 Bagnolet Cedex

**Santé-Sécurité au Travail**  
[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore